

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2024

19^e édition

Retraites Populaires
Division marketing, conseil et communication
Service marketing

Rédaction :
Raphaël Thévoz
Economiste d'entreprise HES

retraitespopulaires.ch/analyse

Octobre 2025

Retraites Populaires en un coup d'œil

Mutuelle d'origine vaudoise fondée en 1907, Retraites Populaires a pour mission de faciliter l'accès à la prévoyance pour toutes et tous, d'accompagner l'évolution démographique du canton avec des prestations et services adaptés, tout en maîtrisant les engagements à long terme et en investissant les fonds de manière durable et socialement responsable.

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire.

Actrice importante de l'économie vaudoise, Retraites Populaires privilégie les investissements dans l'économie locale, en respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égal.

Une partenaire fiable et solide des institutions de prévoyance

Retraites Populaires est notamment reconnue pour sa gestion d'institutions de prévoyance publiques, parapubliques et privées. La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse intercommunale de pensions (CIP), entre autres, font partie des institutions qui lui font confiance.

Retraites Populaires Gestion est une solution de gestion complète ou partielle pour les institutions de prévoyance et une plateforme de services à disposition du Conseil de fondation, des employeurs et des collaboratrices et collaborateurs. Elle propose une large gamme de services couvrant l'ensemble des besoins liés à la prévoyance professionnelle (gestion administrative, placement et gestion financière, soutien au Conseil d'administration, gestion immobilière, etc.).

Chaque institution peut définir les compétences dont elle souhaite bénéficier et profiter de l'intervention de Retraites Populaires en fonction de ses besoins.

La flexibilité du système permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation. Quel que soit le type de partenariat, les avantages sont identiques pour chacun : soutien du Conseil de fondation, adaptation des prestations, gains en efficacité, diminution des frais, meilleures capacités d'investissement.

Chiffres clés au 31 décembre 2024

Nombre de collaboratrices et collaborateurs	405, dont 36 en formation
Encaissement de primes nettes, 2 ^e et 3 ^e piliers (en CHF)	930 millions
Total du bilan (en CHF)	9.2 milliards
Total des fonds sous gestion (en CHF)	32 milliards
Total des personnes assurées (Retraites Populaires et caisses de pension sous gestion)	220'542
Total des appartements gérés	16'219

En savoir plus

retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Caisses de pension analysées	5
1.2.	Sources	6
2.	Liste des caisses de pension analysées.....	7
3.	Domaines analysés	8
3.1.	Généralités	9
3.1.1	Système financier	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases techniques.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse	12
3.1.6	Réassurance.....	12
3.2.	Effectifs des caisses	13
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	13
3.2.2	Rapport actifs/rentiers	14
3.3.	Prestation de retraite	15
3.3.1	Primauté.....	15
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation)	16
3.3.3	Taux de rente.....	17
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans	18
3.4.	Financement.....	19
3.4.1	Cotisations totales.....	19
3.4.2	Cotisations employé / employeur	20
3.5.	Eléments financiers	21
3.5.1	Total du bilan	21
3.5.2	Degré de couverture	22
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	24
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné	25
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	27
3.5.6	Frais de gestion de la fortune.....	27
3.5.7	Performance	30
3.5.8	Répartition des placements.....	33

4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

Retraites Populaires présente la 19^e édition de son comparatif sur les résultats des caisses de pension publiques romandes. Chaque année, nous nous appliquons à offrir une analyse détaillée des résultats des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs particularités. Notre objectif est de mettre à disposition des participants de l'étude un outil de comparaison à la fois pratique et utile.

L'année 2024 a été très favorable pour l'ensemble des caisses de pension étudiées, leur permettant de renforcer leur stabilité financière. Le rendement total moyen a atteint 7.15%, comparé à 4.77% l'année précédente. Le degré de couverture moyen des caisses de notre échantillon a progressé de 4.18 points de pourcentage, atteignant 93.80% (89.62% à la fin 2023). En distinguant les types de capitalisation, le degré de couverture moyen des caisses publiques en capitalisation partielle s'établit à 85.09% (81.30%), tandis que celles en capitalisation complète affichent un taux de 110.24% (105.35%).

Pour la troisième année consécutive, le taux technique moyen (provisions comprises) est en hausse au sein de notre univers de comparaison, à 1.99% (1.97%). La diminution des taux de conversion s'est poursuivie à un rythme ralenti dans les caisses en primauté des cotisations. En 2024, le taux moyen s'est fixé à 5.43% (5.49%) pour un départ à la retraite à 65 ans. Ce processus de réduction progressive, entamé il y a plusieurs années, continue d'être appliqué dans plusieurs caisses de notre panel de comparaison.

A noter pour terminer que les bonnes performances de l'année ont permis d'augmenter la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse des assurés actifs en primauté des cotisations, qui est passée de 1.69% en 2023 à 2.65% en 2024. Les taux d'intérêt offerts varient entre 1.50% et 4.00% selon les caisses.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz

Economiste d'entreprise HES

1.1. Caisses de pension analysées

Cette étude repose sur dix-sept caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent cinq caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Trois autres caisses de pension complètent également notre échantillon, celle du canton de Zurich, Previs ainsi que le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics cantonaux du Tessin (FEOC). Celles-ci sont de droit privé mais ont principalement pour clients des communes, des hôpitaux ainsi que des institutions dites de « service public ». La Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) assure notamment les collaborateurs du canton de Zurich. Sa présence dans l'étude permet de comparer notre échantillon avec une grande caisse suisse alémanique.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève	5
Jura.....	2
Neuchâtel	1
Valais.....	4
Vaud	3
Berne	5
Tessin	1
Caisses privées	3
Total	26

A fin 2024, les vingt-trois caisses de pension publiques de notre échantillon représentent un total de 365'382 assurés actifs et 192'024 pensionnés, pour CHF 155 milliards de fortune. Les statistiques suisses 2023 indiquent un total de 66 caisses de pension de droit public pour 658'214 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 272.6 milliards. Les trois caisses privées analysées comptent, quant à elles, 143'414 assurés actifs et 54'243 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 51.7 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) sont également mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2. Sources

Les données de cette analyse comparative proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2023, réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2025 auprès des caisses de pension. Cette enquête se base sur la situation en 2024 de 507 institutions de prévoyance, dont 63 de droit public, sur l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

2. Liste des caisses de pension analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPBienne	Caisse de pension de la Ville de Bienne
8	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
9	CPCN	Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
10	CPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
11	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
12	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
13	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
14	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
15	CPPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
16	CPVAL CPO	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance ouverte
17	CPVAL CPF	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - Caisse de prévoyance fermée
18	ORAE	Caisse de pensions ORAE (Anciennement Caisse de pensions de la Ville de Sion)
19	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
20	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
21	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
22	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
25	Previs	Previs Prévoyance
26	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

L'échantillon des caisses de pension analysé est inchangé par rapport à l'année précédente. Il convient de noter qu'en 2024, la Caisse de pensions de la Ville de Sion a changé de nom pour devenir la Caisse de pensions ORAE.

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobilier
- Placements en infrastructures
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

Les caisses de pension publiques de notre échantillon observé sont majoritairement en capitalisation partielle. Cela concerne 17 des 23 caisses publiques analysées, qui ont un objectif de taux de couverture minimum à atteindre de 80% d'ici à 2052. En outre, cette cible doit être progressivement atteinte avec un prochain palier intermédiaire à 75% en 2030. A fin 2024, 10 caisses en capitalisation partielle sur les 17 analysées dépassent le degré de couverture cible de 80%. Il s'agit de la Caisse des enseignants bernois (CACEB), celle des Transports publics genevois (FPTPG), les caisses des cantons de Berne (CPB), Neuchâtel (CPCN), Fribourg (CPEF) et du Valais (CPVAL CPF) ainsi que celles des villes de Berne (PVK), Fribourg (CPPVF), Monthey (CPM) et Sion (ORAE).

A noter que plusieurs caisses analysées sont actuellement en capitalisation partielle et visent à terme la capitalisation complète. C'est le cas pour 2 caisses bernoises (CACEB et CPB), qui visent un taux de couverture de 100% d'ici fin 2034. La Caisse de pension de la Ville de Berne (PVK) vise un taux de couverture de 100% d'ici fin 2051.

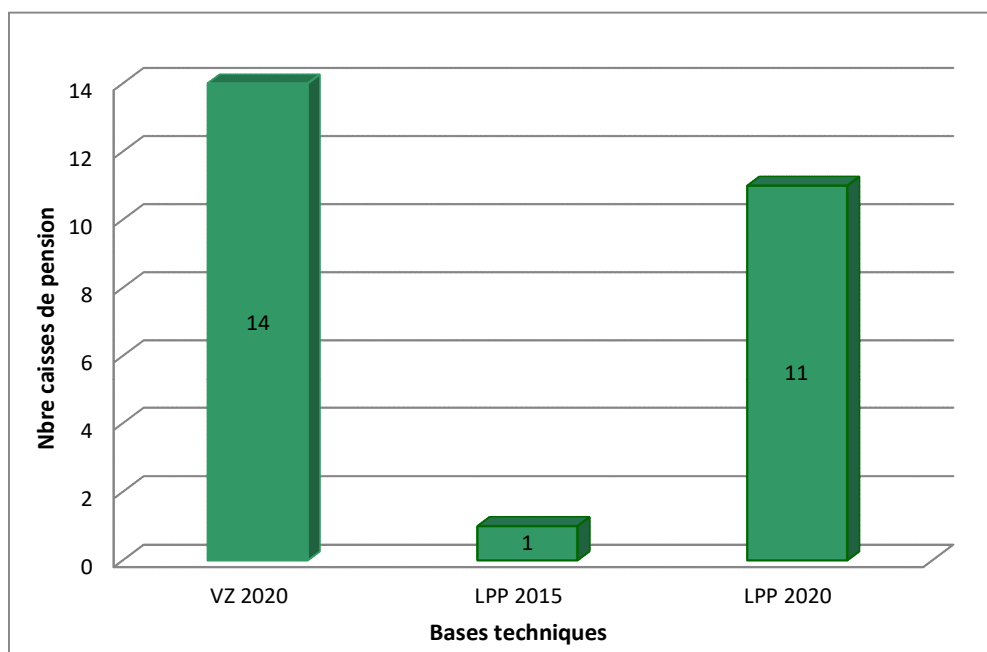
Il y a donc 9 caisses de pension en capitalisation complète au sein de ce comparatif, dont 6 caisses publiques : celle de l'Etat du Valais (CPVAL CPO), la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne (CPBienne) et Delémont (FRED) ainsi que PUBLICA. Les caisses privées observées (canton de Zurich, Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois) sont obligatoirement en capitalisation complète.

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : l'Etat du Valais (CPVAL CPO), la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), les caisses des villes de Bienne (CPBienne) et Delémont (FRED) ainsi que PUBLICA. Tout comme les 3 caisses privées de notre échantillon (canton de Zurich, Previs et le FEOC). A noter que pour 2 caisses bernoises (CACEB et CPB), la suppression de la garantie de l'Etat est en principe prévue au terme du plan de financement (2034).

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 46% des institutions de prévoyance de droit public bénéficiaient d'une garantie de l'Etat en 2023, ce qui représentait 61% des assurés actifs et 61% du total du bilan.

3.1.3 Bases techniques



Bases techniques 2024

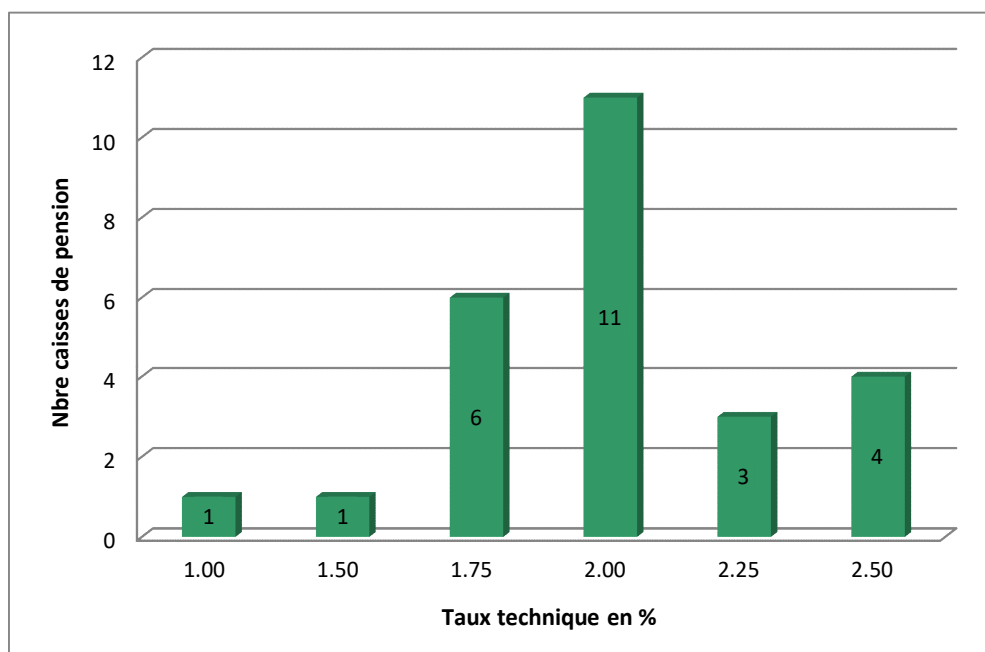
CPEV : VZ 2020

CIP : VZ 2020

En 2024, aucune caisse de pension de notre univers de comparaison n'a modifié ses bases techniques. La quasi-totalité des caisses utilisent les bases techniques les plus récentes (VZ 2020 et LPP 2020). Publiées au mois de décembre 2021, les bases VZ 2020 reposent sur des données démographiques de la période 2016-2020, fournies par 29 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons et communes). Quant aux bases techniques LPP 2020, publiées en décembre 2020, elles ont été constituées en compilant les données démographiques de 15 grandes institutions de prévoyance autonomes sur une période d'observation de 2015 à 2019. A noter que la Caisse des enseignants bernois a adopté les tables générationnelles en 2024, portant ainsi à huit le nombre de caisses utilisant ce type de tables.

Les chiffres 2024 de l'étude Swissscanto montrent que les caisses publiques suisses utilisent majoritairement les bases techniques VZ 2020 (63%). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, très majoritairement avec les bases LPP 2020 (87%). La part des participants à l'étude travaillant avec des tables générationnelles atteint 63%.

3.1.4 Taux techniques



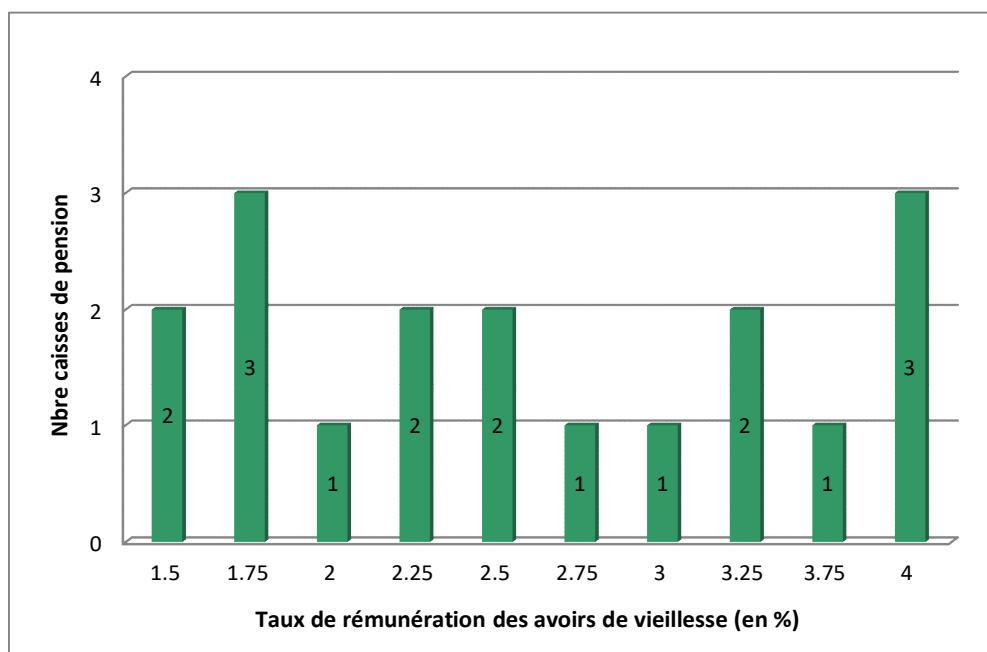
Taux techniques 2024 (y compris provisions)

Moyenne :	1.99%	CPEV :	2.00%
Minimum :	1.00%	CIP :	2.00%
Maximum :	2.50%		

Les taux techniques renseignés ci-dessus tiennent compte des provisions constituées pour leurs abaissements futurs. En 2024, le taux technique moyen des caisses de pension observées est en hausse pour la troisième année consécutive, atteignant 1.99% contre 1.97% en 2023. La fourchette des taux s'étend de 1.00% à 2.50%. La Caisse de pension du canton de Zurich a augmenté son taux technique de 1.75% à 2.00%, tandis que PUBLICA l'a relevé de 2.00% à 2.25%. Par ailleurs, la Caisse des enseignants bernois a supprimé la provision pour réduction de son taux technique de 2.00% à 1.50%. De même, la Caisse de pension de la Ville de Fribourg a utilisé la provision constituée pour abaisser son taux de 2.75% à 2.25%.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto obtient un taux technique moyen 2024 en primauté des cotisations de 1.69% (1.73% en 2023) pour les caisses de droit public et de 1.53% (1.55% en 2023) pour celles de droit privé. Le taux technique moyen recule légèrement pour les caisses de droit public ainsi qu'au sein des caisses privées.

3.1.5 Taux de rémunération des avoirs de vieillesse



Taux de rémunération des avoirs de vieillesse 2024

Moyenne :	2.65%	Taux min. LPP :	1.25%
Minimum :	1.50%		
Maximum :	4.00%		

Ce graphique présente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. En 2024, la rémunération moyenne des avoirs de vieillesse des assurés actifs a atteint 2,65%, contre 1,69% l'année précédente. Cette amélioration est due aux excellents rendements des placements en 2024. La fourchette des taux reste large et s'étend entre 1.50% et 4.00%. A noter que le taux minimum LPP a été relevé de 1.00% à 1.25% en 2024.

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto rapporte une rémunération moyenne des avoirs de vieillesse de 4.30% pour l'ensemble des caisses participantes, comparée à 2.40% en 2023. Les caisses de pension du secteur public affichent une moyenne de 3.01%, contre 4.42% pour celles des employeurs privés.

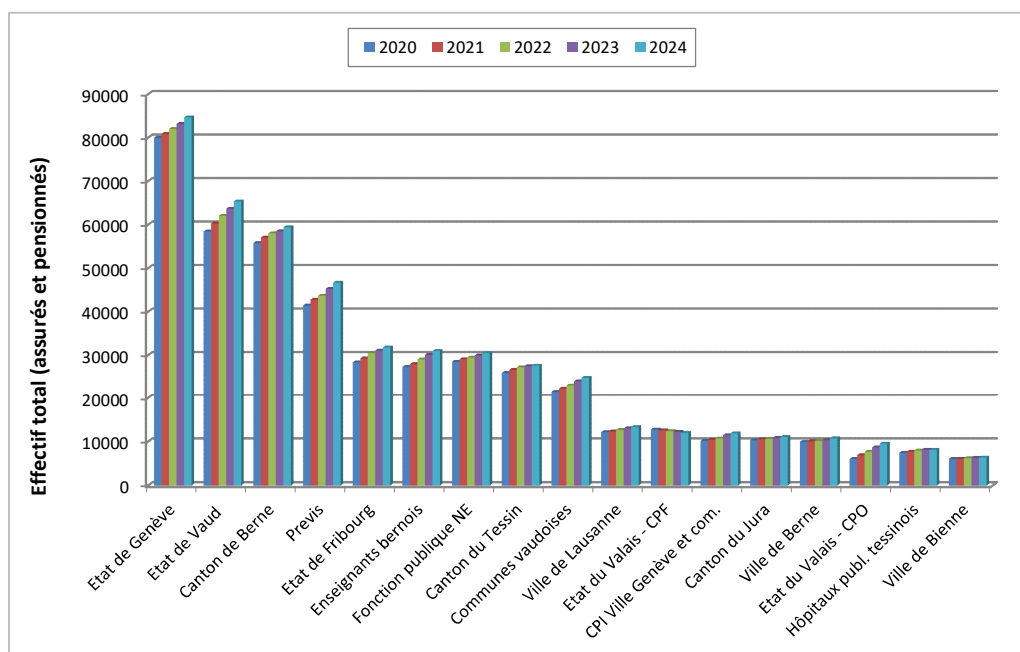
3.1.6 Réassurance

Seulement sept caisses de pension sont réassurées, parmi lesquelles une seule utilise le mécanisme « stop-loss », qui couvre les coûts des sinistres dépassant une franchise convenue. Ce constat s'explique par la taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé.

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous présente uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui compte 142'771 assurés, ainsi que PUBLICA, avec 111'391 personnes, ne sont pas représentées.



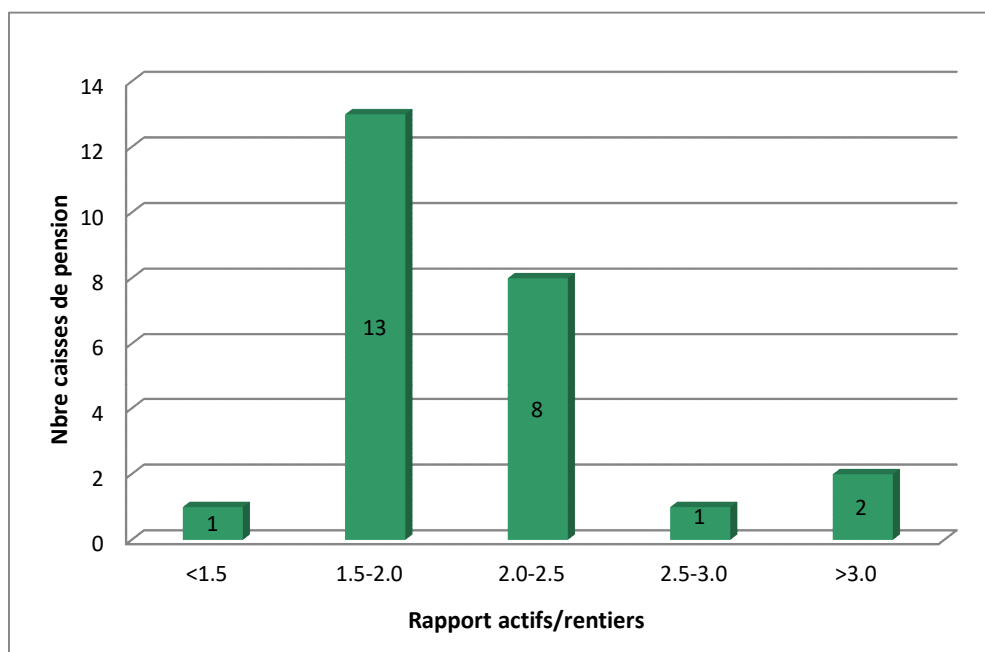
Effectifs des caisses 2024

Total :	755'063	CPEV :	65'410
Moyenne :	29'041	CIP :	24'837
Minimum :	581 (ville de Delémont)		
Maximum :	142'771 (canton de Zurich)		

En dehors de la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) et PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se détachent des autres avec un total d'actifs et pensionnés supérieur à 59'000. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, qui compte 84'731 assurés, de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, avec 65'410 assurés, et de celle du canton de Berne, avec 59'440 assurés. A l'opposé, la Caisse de pension de la ville de Delémont compte 581 actifs et pensionnés.

À la fin de l'année 2024, l'effectif total de l'échantillon observé a augmenté de 2.1%, avec une croissance de 2.4% chez les actifs et de 1.6% chez les pensionnés. En dehors de la caisse zurichoise (BVK), la Caisse de pensions de l'État de Vaud a enregistré la plus forte progression en termes d'effectifs, avec une augmentation de 1'669 personnes, soit +2.7%.

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2024

Moyenne :	2.15	CPEV :	1.89
Minimum :	1.15 (CPI SIG)	CIP :	1.94
Maximum :	4.97 (FEOC)		

L'échantillon des caisses de pension analysées révèle une grande disparité du rapport actifs/rentiers, qui va du simple au quadruple. En 2024, la moyenne s'établit à 2.15 actifs pour un rentier, marquant une légère hausse par rapport à l'année précédente (2.14).

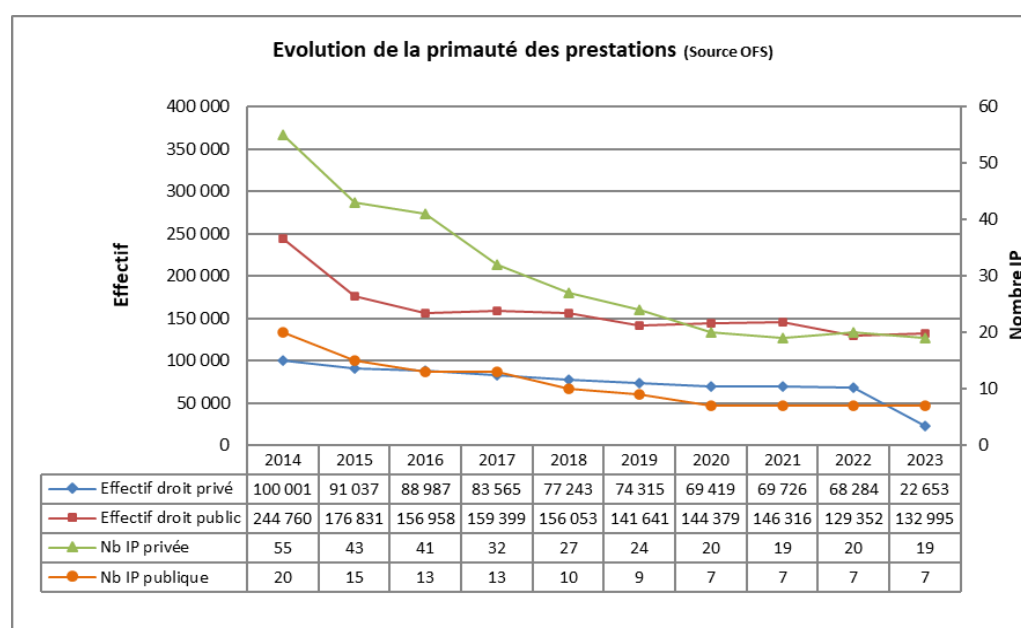
Au niveau suisse, les statistiques 2023 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 2.5% pour atteindre 4.74 millions. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de rentes s'établissait à 1.28 million (+1.7%). Cela se traduit par un rapport actifs/rentiers de 3.70, en légère hausse par rapport à 2022 (3.67).

3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

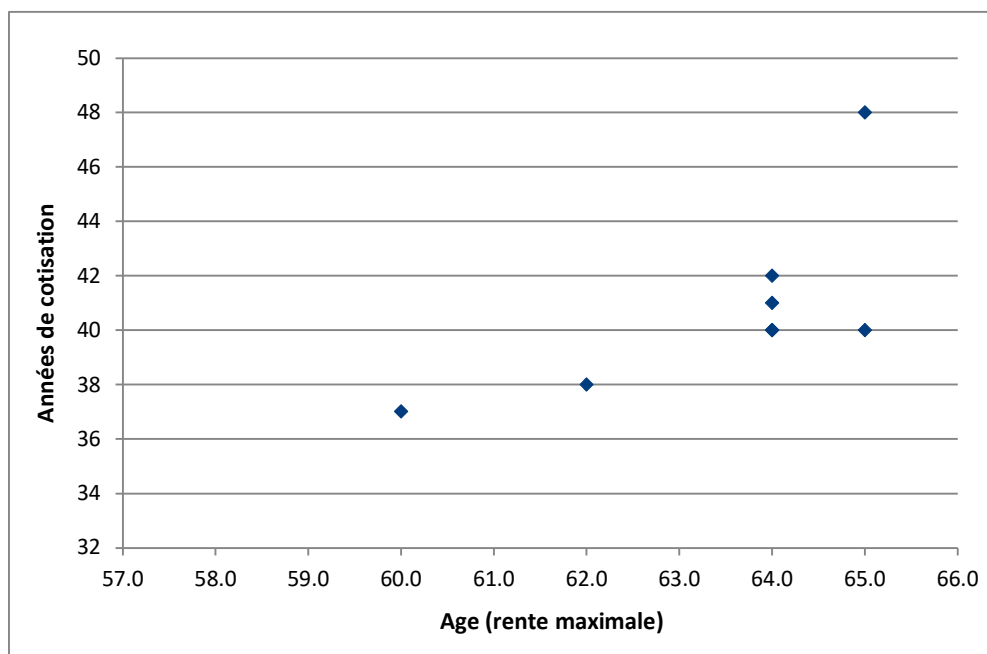
La majorité des caisses de pension observées (18 caisses sur 26) utilise la primauté des cotisations. Le dernier changement de ce type dans notre échantillon a concerné la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, qui a adopté le système de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2022. Un projet de modernisation du plan de prévoyance est en cours à la Caisse de pension de la ville de Lausanne. Celui-ci prévoit notamment le passage à la primauté des cotisations.

Selon les chiffres 2023 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), seulement 7 caisses de pension publiques étaient en primauté intégrale des prestations. Concernant les effectifs, il y a 20.2% du total des assurés (132'995) des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 1.5% des institutions de prévoyance étaient encore en primauté des prestations et moins de 1% (22'653) des assurés. A noter le passage à la primauté des cotisations de la Caisse de pensions Migros (CPM) à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce qui a contribué à la forte baisse de l'effectif des caisses privées en primauté des prestations. Entre 2014 et 2023, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 65% et les effectifs de 77%.



3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation n'étant pas un élément déterminant pour le calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2024

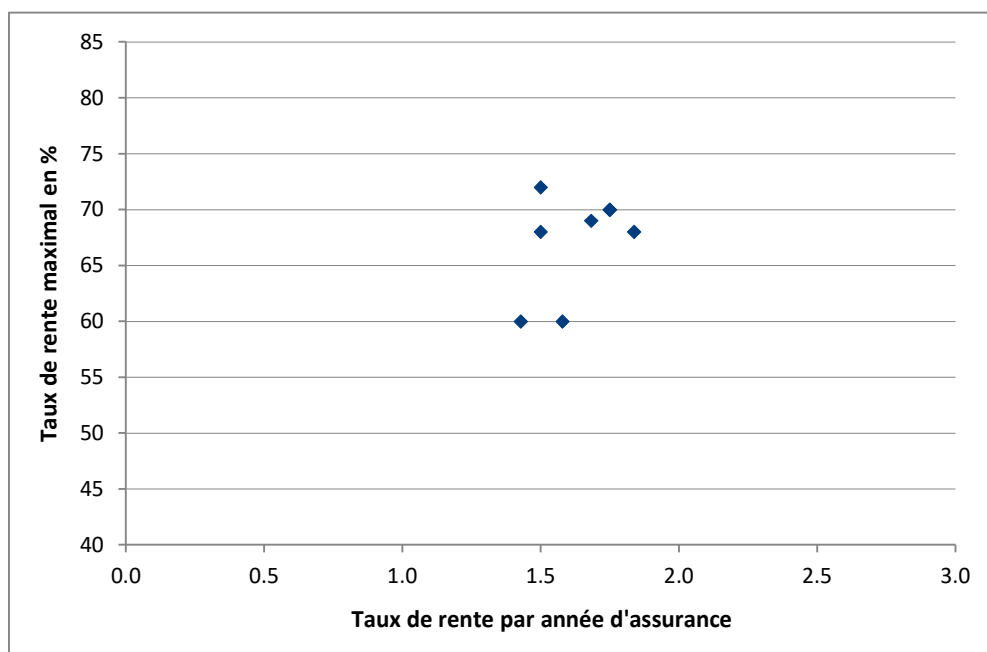
Moyenne :	63.5	CPEV :	60-62
Minimum :	60 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	64
Maximum :	65 (ville de Lausanne, Etat de Genève)		

Années de cotisation 2024

Moyenne :	40.8	CPEV :	38
Minimum :	37 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	42
Maximum :	48 (ville de Lausanne)		

A l'exception de la CP (Police et pénitenciers GE), avec une rente maximale possible à 60 ans, l'octroi de la retraite est possible, au mieux, à 62 ans et plus pour les autres caisses de pension analysées. A noter qu'en 2024, la CP (Police et pénitenciers GE) a relevé l'âge de la retraite à 60 ans et augmenté la durée de cotisation à 37 ans.

3.3.3 Taux de rente



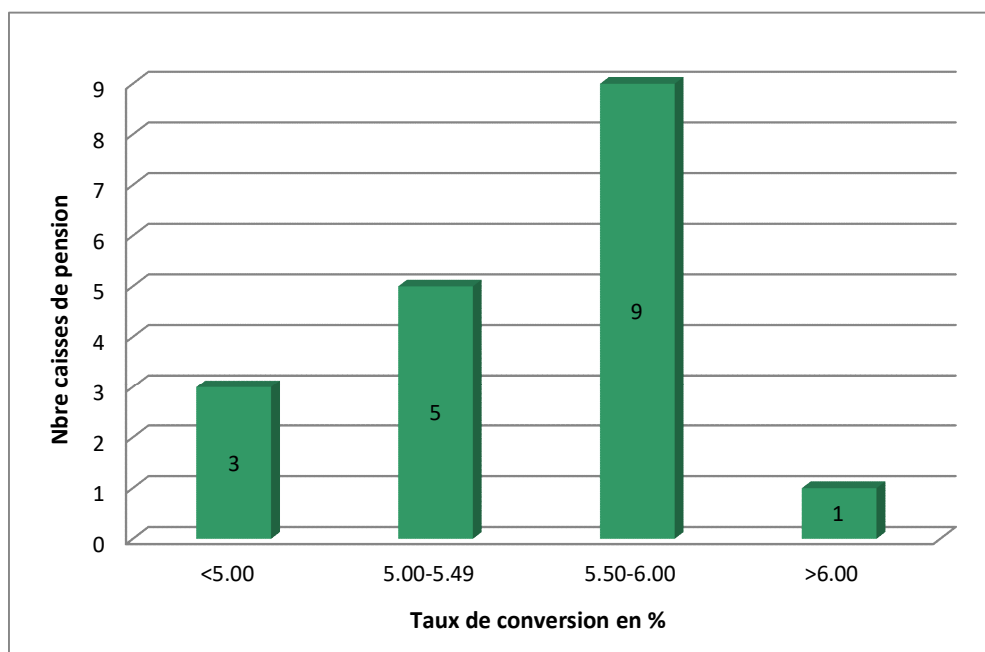
Taux de rente (par année d'assurance) 2024

Moyenne :	1.63	CPEV :	1.579
Minimum :	1.429 (communes vaudoises)	CIP :	1.429
Maximum :	1.838 (Police et pénitenciers GE)		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des prestations. Hormis la Caisse intercommunale de pensions (CIP) avec 1.429, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.50 et 1.75. Seule la CP (Police et pénitenciers GE) a un taux de rente par année d'assurance plus élevé, à 1.838.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60% et 70%.

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne : 5.43% Taux min. LPP : 6.80%
Minimum : 4.65% (canton de Zurich)
Maximum : 6.05% (canton du Tessin)

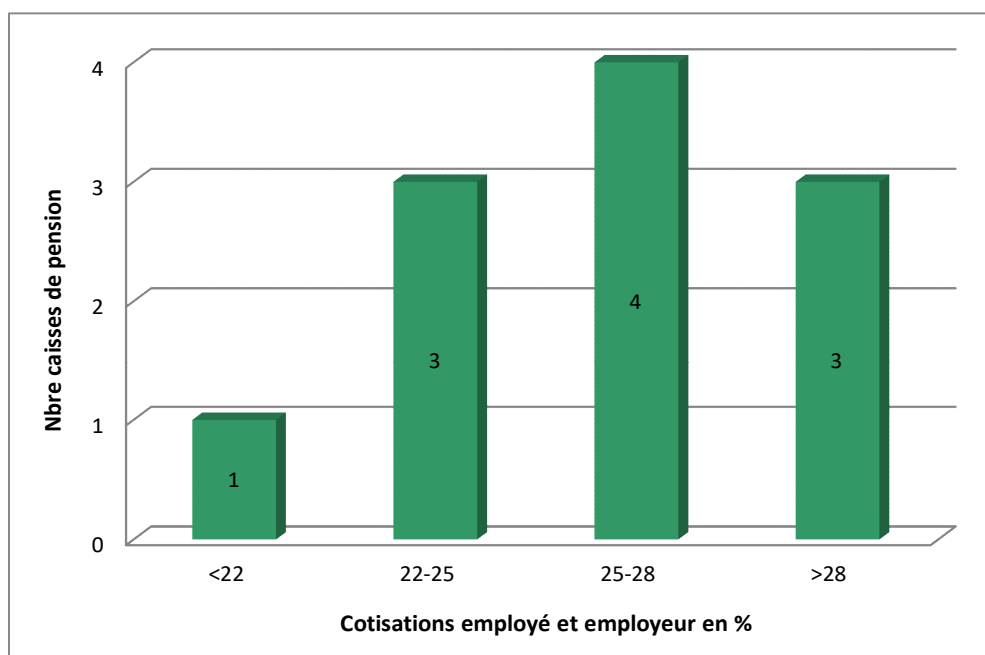
Le graphique ci-dessus présente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. Pour faciliter la comparaison, les taux de conversion pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans ont été relevés. Le taux moyen s'établit à 5.43% en 2024, contre 5.49% l'année précédente. Il convient de noter que pour la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK), le taux de conversion correspond à celui du modèle de rente "Norm". De plus, cette Caisse a relevé ses taux de conversion à partir de 2025, dans le sillage de la hausse de son taux technique.

Le taux de conversion moyen a légèrement baissé en 2024. Plusieurs caisses en primauté des cotisations de notre échantillon ont réduit les taux de conversion durant l'exercice passé en revue et d'autres baisses restent planifiées (cf. annexes 4.2A et B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique pour 2024 un taux de conversion moyen de 5.31% (taux pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans) dans les institutions de prévoyance enveloppantes, contre 5.37% en 2023.

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales



Cotisations totales 2024 (en %)

Moyenne :	25.95	CPEV :	25.50
Minimum :	18.50	CIP :	28.50
Maximum :	31.00		

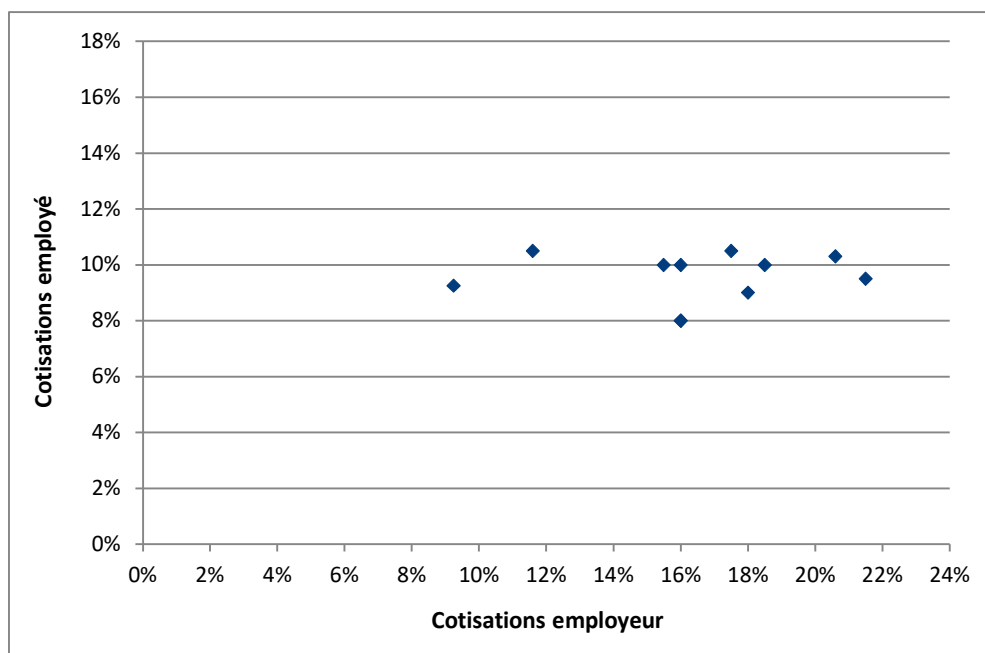
Le graphique ci-dessus considère uniquement les caisses de pension analysées dont le taux de cotisation total ne varie pas en fonction de l'âge. La majorité de ces caisses ont un taux de cotisation total (employé et employeur) se situant entre 22% et 28%. Seul le FEOC (hôpitaux publics tessinois) présente un taux de cotisation inférieur. La CP (Police et pénitenciers GE), la FPTPG (Transports publics genevois) ainsi que la CIP (communes vaudoises) ont un taux supérieur à 28%.

En 2024, la CP (Police et pénitenciers GE) a réduit son taux de cotisation total de 33% à 30.90% (1/3 assurés et 2/3 employeur), mais appliqué sur l'assiette d'un nouveau traitement assuré plus élevé (impact neutre).

Ces taux de cotisation ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend en compte uniquement les caisses de pension analysées ayant des taux de cotisation employé / employeur ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2024 (en %)

Moyenne :	9.55	CPEV :	10.00
Minimum :	8.00	CIP :	10.00 - 11.00 - 9.00
Maximum :	10.50		

Cotisations employeur 2024 (en %)

Moyenne :	16.40	CPEV :	15.50
Minimum :	9.25	CIP :	18.50 - 17.50 - 19.50
Maximum :	21.50		

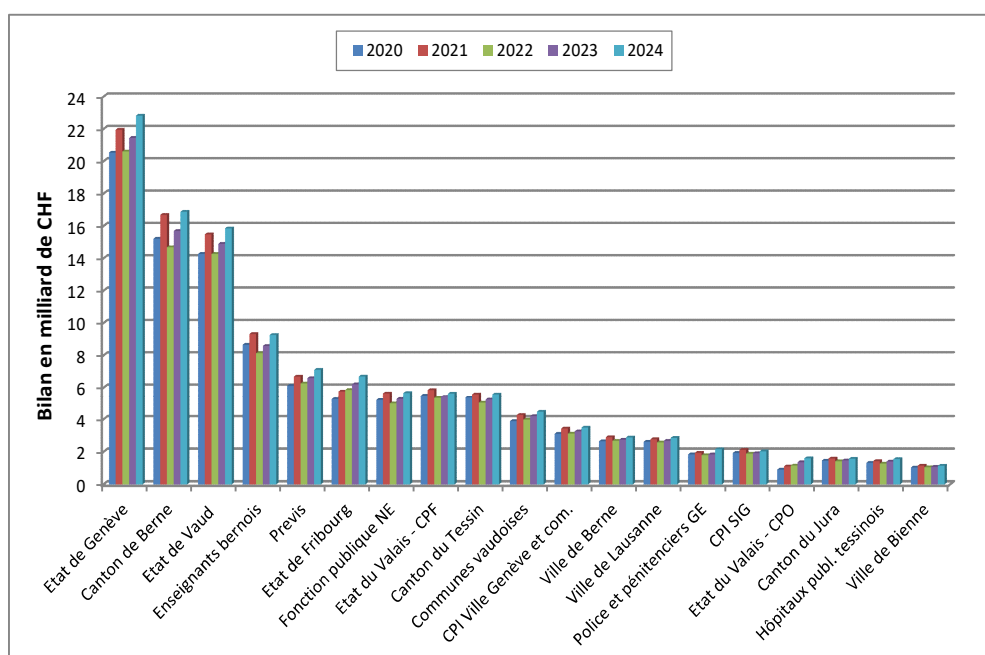
Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses de pension du graphique ci-dessus, entre 8% et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles considérablement. En effet, celles-ci varient entre 9.25% et 21.50% du traitement assuré.

A la CIP (communes vaudoises), le modèle de cotisation 10.00-18.50%, 11.00-17.50% ou 9.00-19.50% est au choix de l'employeur, sous conditions.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan

Ce graphique présente uniquement les bilans dont le total dépasse un milliard de francs à la fin de 2024. Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui affiche le bilan le plus élevé avec CHF 43.1 milliards, ainsi que PUBLICA, avec CHF 42.5 milliards, ne figurent pas sur le graphique.

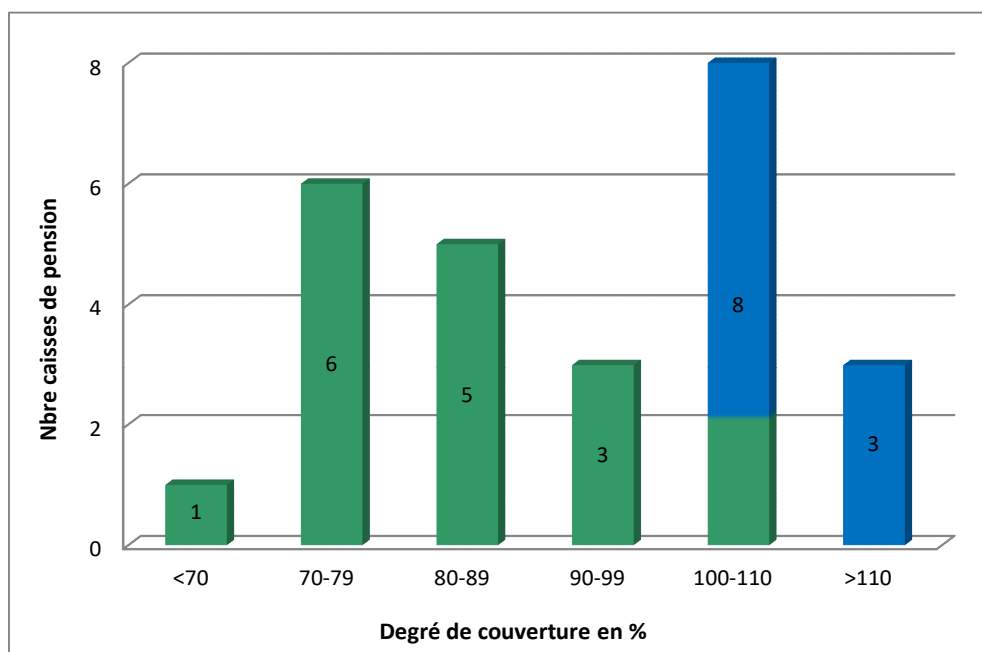


Total du bilan 2024 (en mios CHF)

Total :	206'711	CPEV :	15'861
Moyenne :	7'950	CIP :	4'467
Minimum :	110 (ville de Monthey)		
Maximum :	43'063 (canton de Zurich)		

La fortune totale a augmenté de CHF 13.3 milliards (+6.9%) par rapport à l'année précédente. Cette hausse témoigne des excellentes performances réalisées en 2024 par les caisses analysées, qui ont toutes enregistré une croissance de leur fortune.

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2024

Moyenne :	93.80%	CPEV :	72.25%
Minimum :	68.20% (canton du Tessin)	CIP :	76.10%
Maximum :	117.34% (CPBienne)		

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 85.09%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 110.24%

Grâce à de très bons rendements, les degrés de couverture de l'ensemble des caisses analysées sont en hausse à la fin 2024, en moyenne de 4.18 points de pourcentage, à 93.80% (89.62% à fin 2023).

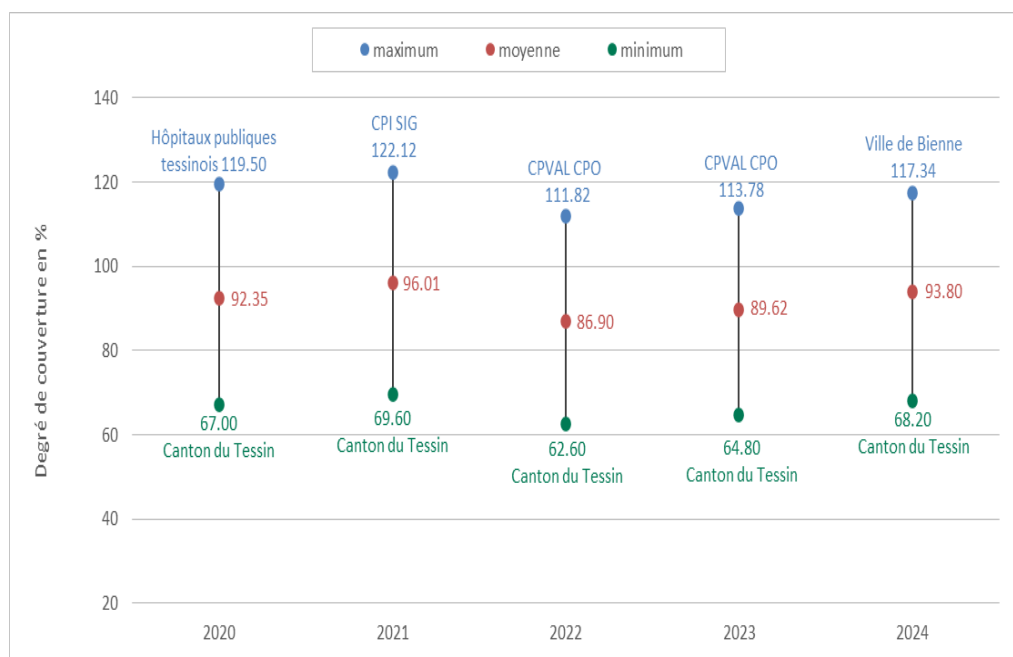
Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle atteint 85.09% (81.30% à fin 2023) et celles en capitalisation complète, 110.24% (105.35% à fin 2023). Les caisses de pension en capitalisation complète ont un degré de couverture compris entre 104.60% (PUBLICA) et 117.34% (CPBienne).

Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2020	2021	2022	2023	2024
> 110 %	4	7	1	1	3
100% - 110%	5	5	5	7	8
90% - 99%	5	2	6	6	3
80% - 89%	3	6	3	3	5
70% - 79%	8	5	9	7	6
< 70%	1	1	2	2	1
Total	26	26	26	26	26

En 2024, 11 caisses de pension ont un degré de couverture supérieur à 100%. Parmi elles figurent toutes les caisses en capitalisation complète : la CPI SIG, les caisses des villes de Bienne et Delémont, celles des cantons du Valais (CPVAL CPF) et de Zurich, le FEOC (hôpitaux publics tessinois), Previs, PUBLICA ainsi que la CP (Police et pénitenciers GE).

Parmi les caisses en capitalisation partielle, la majorité présente un degré de couverture supérieur à 80% à la fin 2024. Deux d'entre elles, la Caisse de pensions ORAE ainsi que la CPVAL CPO, dépassent les 100%. La législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public leur impose d'atteindre un degré de couverture global d'au moins 80% à l'horizon 2052. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un prochain palier à 75% en 2030.



3.5.3 Degré de couverture minimum

À la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, celles fonctionnant en capitalisation partielle doivent atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052. Les caisses ont ainsi élaboré, en accord avec l'autorité de surveillance, un plan de financement visant à atteindre cet objectif. Ceci en respectant, dans l'intervalle, un prochain pilier intermédiaire avec un degré de couverture d'au moins 75% prévu pour 2030.

Ce plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année, que nous pouvons dénommer « chemin de recapitalisation ». Nous allons dès lors comparer les objectifs de degré de couverture minimum déterminés dans ces chemins de recapitalisation avec les degrés de couverture effectifs des caisses. Cela permettra de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des institutions analysées. Le récapitulatif des degrés de couverture minimaux est disponible dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers. A noter que les caisses en capitalisation complète ont un degré de couverture minimum fixé à 100%.

En 2024, 25 des 26 caisses de pension étudiées sont au-dessus de leur objectif de couverture. Toutes les caisses ayant fixé un degré de couverture minimum de 100% ont atteint leur objectif (cf. annexe 4.6 B).

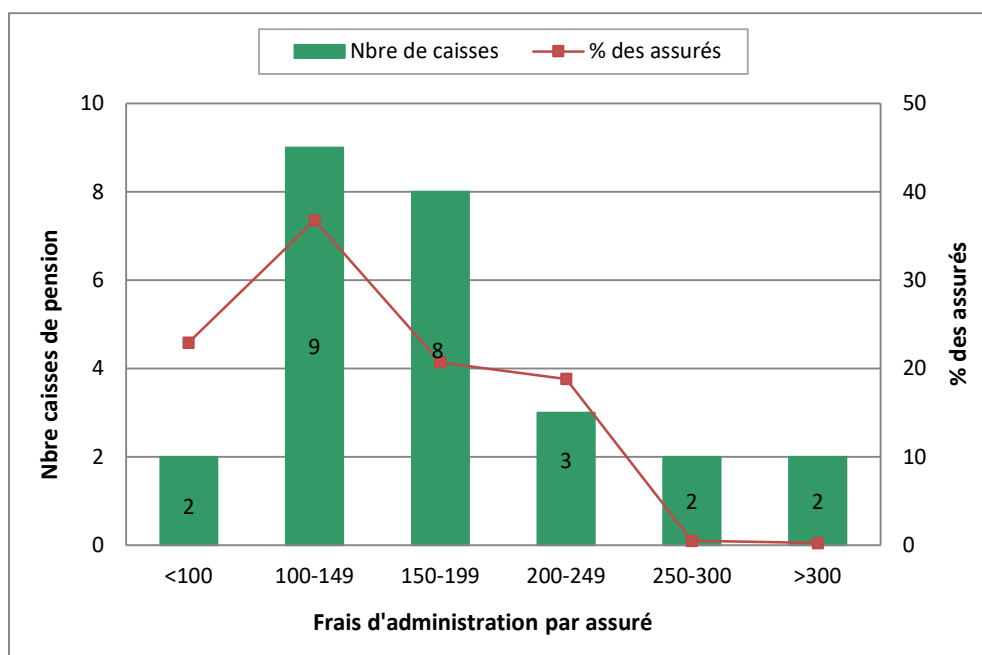
3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pension ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernés. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2024 montrent, comme pour chaque exercice, d'importantes différences de frais entre les caisses de pension observées.



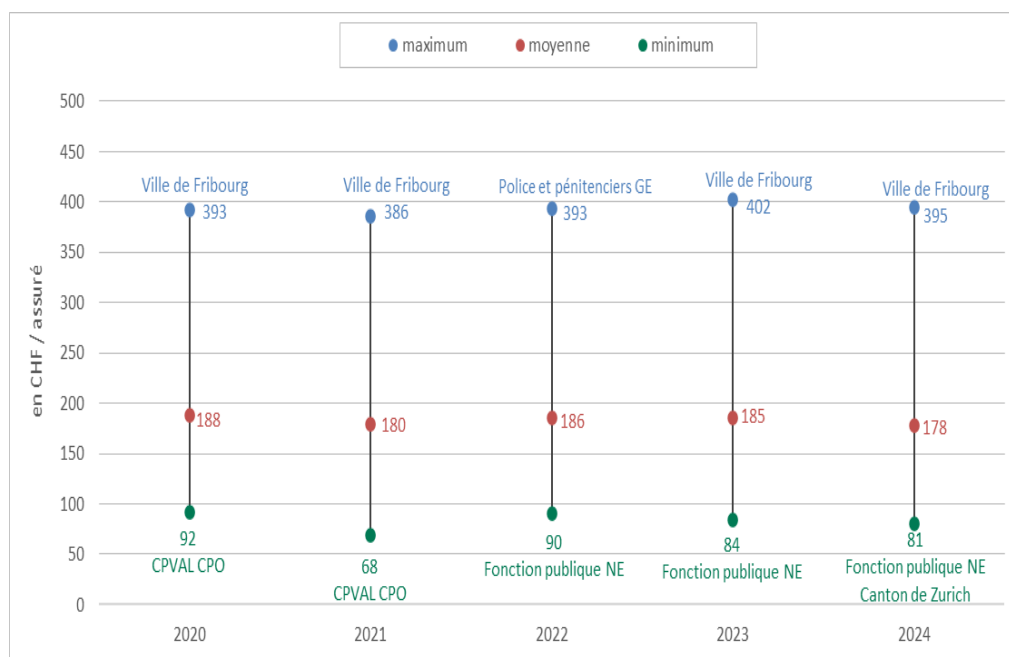
Frais d'administration par assuré 2024 (en CHF)

Moyenne :	178	CPEV :	164
Minimum :	81 (fonction publique NE) canton de Zurich	CIP :	171
Maximum :	395 (ville de Fribourg)		

En 2024, les frais d'administration moyens des caisses analysées ont baissé, s'établissant à CHF 178 par assuré, comparativement à CHF 185 en 2023. Durant l'exercice examiné, la majorité des caisses ont enregistré une diminution de leurs frais d'administration par rapport à l'année précédente. Il y a dix ans, ces frais s'élevaient encore à CHF 204 par assuré. La tendance est donc à la baisse depuis plusieurs années et pour la première fois les frais d'administration moyens par assuré sont inférieurs à CHF 180. A noter que ces frais incluent l'administration générale, l'organe de révision, l'expert et l'autorité de surveillance, ainsi que les frais de marketing et de courtage si existants.

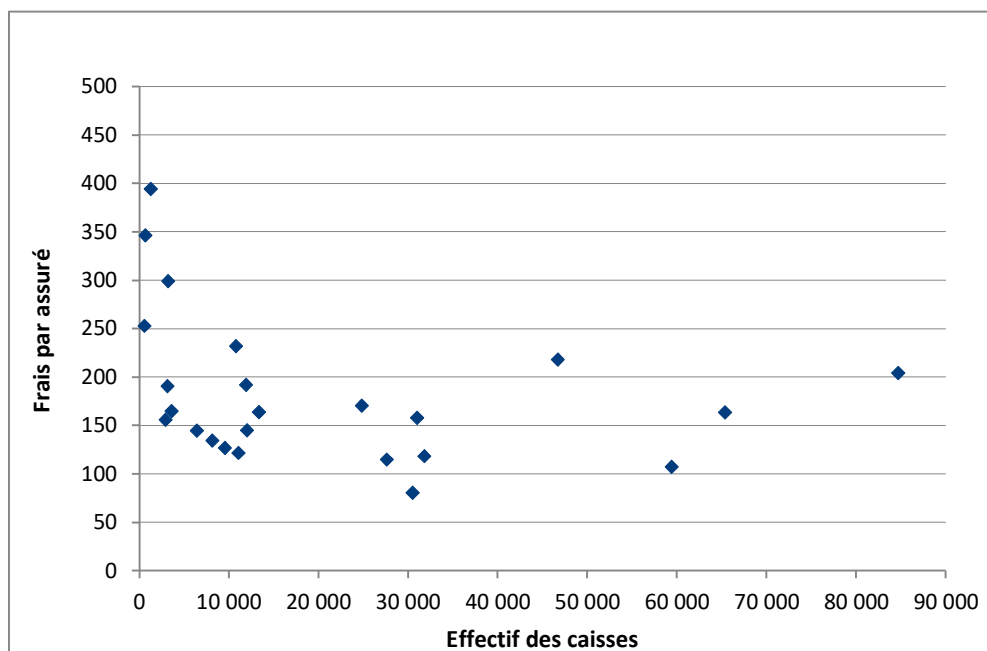
Dans sa dernière enquête, Swisscanto a calculé pour 2024 une moyenne des frais administratifs pour l'ensemble des institutions de prévoyance de CHF 330 par assuré. Pour les caisses de pension d'employeurs publics, cette moyenne s'élève à CHF 229 par assuré et à CHF 355 par assuré pour les caisses de pension d'employeurs privés. Cette différence peut notamment s'expliquer par un nombre d'assurés en moyenne plus élevés dans les caisses du secteur public, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.

Evolution des frais d'administration par assuré



3.5.5 *Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse*

Pour des raisons de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 142'771 assurés et des frais par assuré de CHF 81, ainsi que PUBLICA, avec 111'391 assurés et des frais par assuré de CHF 140, ne sont pas représentées sur le graphique.

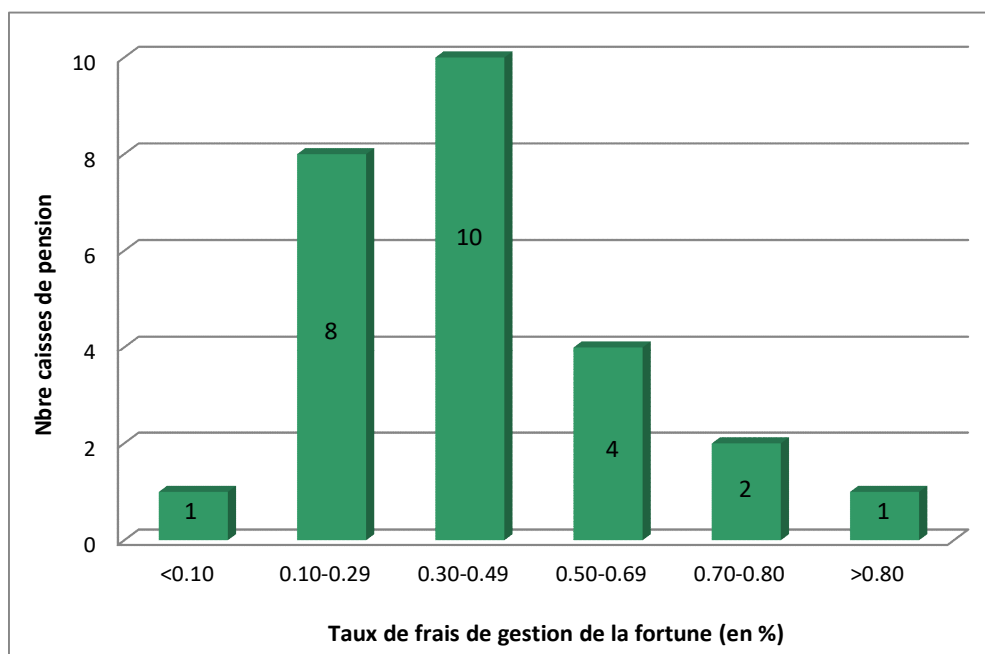


Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pension. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pension affichent des coûts plus bas car certaines activités sont encore assurées par le canton ou la commune concernée.

3.5.6 *Frais de gestion de la fortune*

Dans une directive publiée en 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a défini les indications devant apparaître dans l'annexe aux comptes annuels, soit la somme (en CHF) des indicateurs de frais des placements collectifs (frais TER), le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisé dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, ainsi que le taux de transparence en matière de frais. Les frais de gestion de la fortune sont depuis plusieurs années identifiés dans les rapports annuels des institutions de prévoyance. Vous trouverez ces informations pour les participants à notre comparatif dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers.

Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



Taux de frais de gestion de la fortune 2024

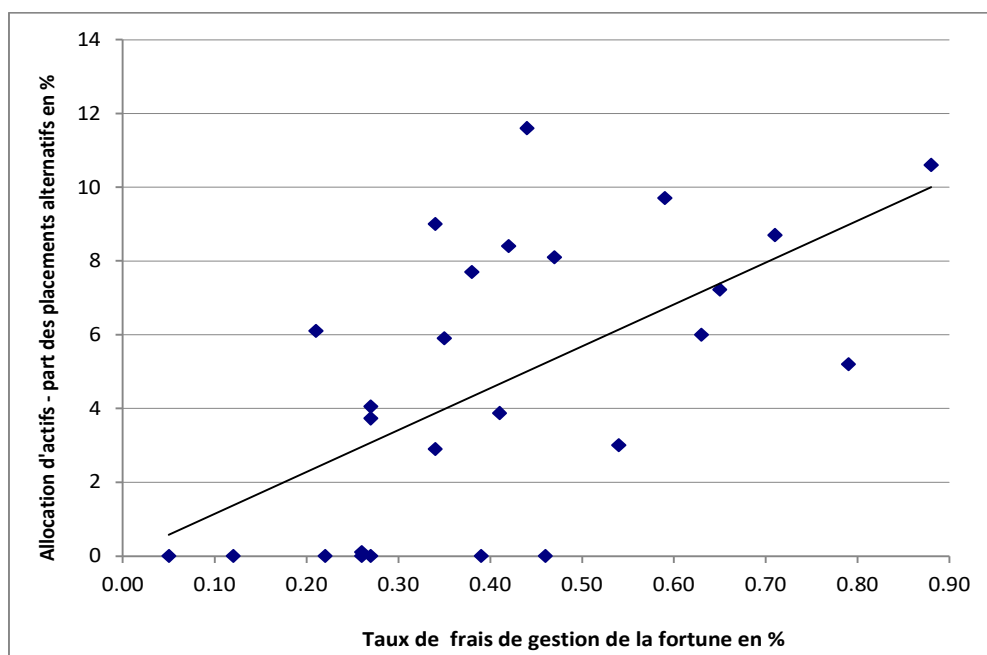
Moyenne :	0.41%	CPEV :	0.44%
Minimum :	0.05% (canton de Berne)	CIP :	0.42%
Maximum :	0.88% (ville de Monthey)		

En 2024, le pourcentage moyen des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs, s'établit à 0.41% pour l'ensemble des caisses analysées. Bien que le coût moyen de la gestion de la fortune ait légèrement augmenté par rapport à 2023 (0.39%), il demeure en-dessous de la moyenne du marché.

Il est important de souligner qu'une comparaison entre les caisses de notre échantillon reste encore difficile. En effet, le mode de gestion des placements, la taille des investissements ainsi que l'allocation diffèrent entre les caisses, ce qui influence directement le niveau des frais.

Dans sa dernière enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto a constaté que les frais de gestion de la fortune, rapportés aux placements transparents sur le plan des coûts, s'élevaient en moyenne à 0.45% en 2024, contre 0.48% en 2023.

Taux de frais de gestion de la fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



La part des frais de gestion de la fortune est notamment dépendante de la part d'allocation en placements alternatifs. Cette relation est plus significative que celle entre les coûts de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

En 2024, le pourcentage moyen de placements investis dans des placements de fortune transparents en matière de frais s'élève à 99.86% pour les caisses analysées, un taux inchangé par rapport à 2023. La grande majorité des caisses, soit 22 sur 26, affichent un taux de transparence en matière de frais de 100%.

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pension observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances peuvent être très différentes d'une caisse à l'autre. Seules des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) permettent une analyse fine et une comparaison fiable entre les caisses ainsi qu'avec les indices de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Plus globalement, une analyse performance/risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actifs. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Discounted Cash-flow	12
Valeur de rendement	8
Valeur d'expert	3
Valeur de rendement & intrinsèque	2

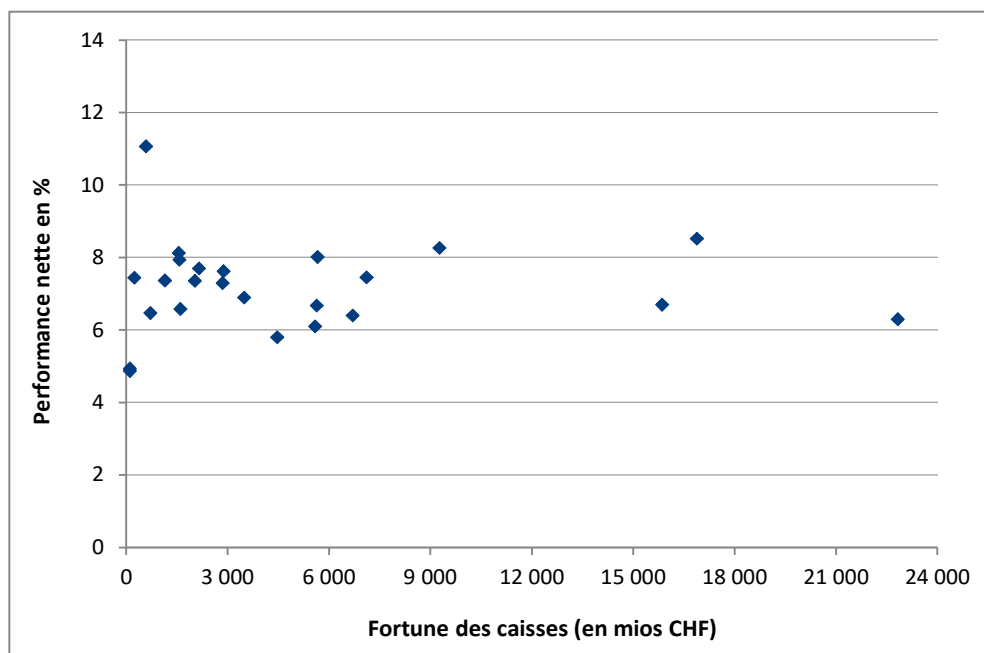
Les caisses de pension étudiées utilisent majoritairement la méthode du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF). Cette méthode provient du milieu bancaire et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est fortement liée au taux de capitalisation utilisé, ce qui peut influencer la performance de la classe d'actifs. La méthode de la valeur de rendement est facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Le choix du taux de capitalisation est d'ailleurs l'élément le plus important pour la détermination de la valeur du parc immobilier. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplée à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés.

Performance nette 2024

Afin de garantir une meilleure lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui dispose d'une fortune de CHF 43.1 milliards et a réalisé une performance de 8.10% en 2024, ainsi que la PUBLICA, avec une fortune de CHF 42.5 milliards et une performance de 5.88%, ne sont pas représentées sur le graphique.



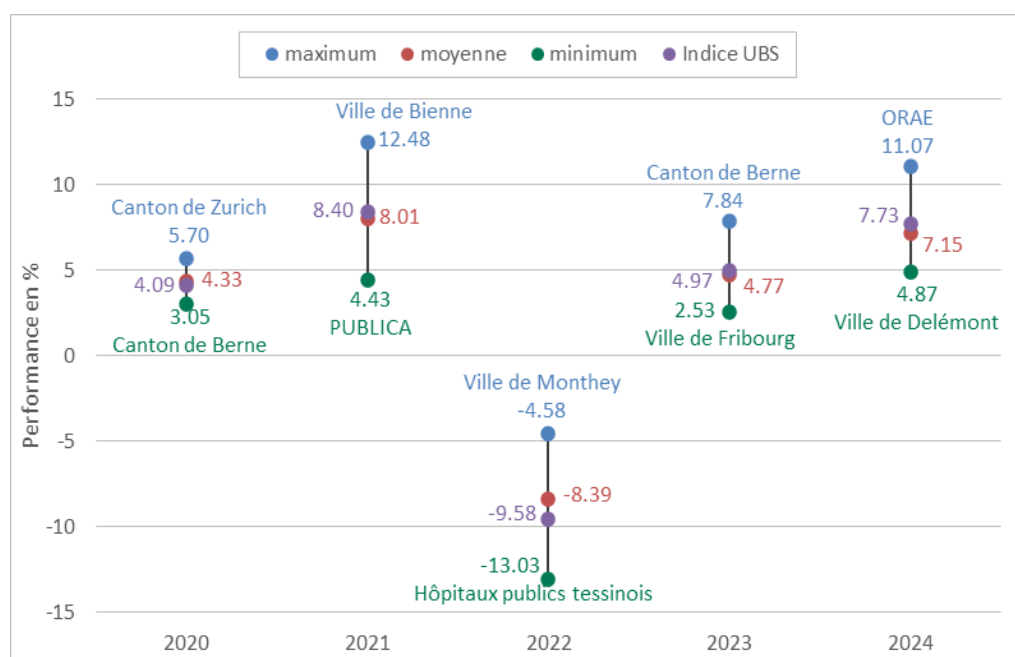
Performance nette 2024

Moyenne :	7.15%	CPEV :	6.70%
Minimum :	4.87% (ville de Delémont)	CIP :	5.80%
Maximum :	11.07% (ORAE)		

En 2024, les caisses de pension examinées ont réalisé d'excellents rendements, atteignant en moyenne 7.15%, contre 4.77% en 2023. La Caisse de pensions ORAE a enregistré la meilleure performance de notre échantillon, avec un rendement de 11.07%.

Selon la dernière enquête de Swisscanto, les caisses de pension publiques et privées ont enregistré une performance moyenne de 7.6% pour l'exercice 2024, en hausse par rapport aux 5.1% de 2023.

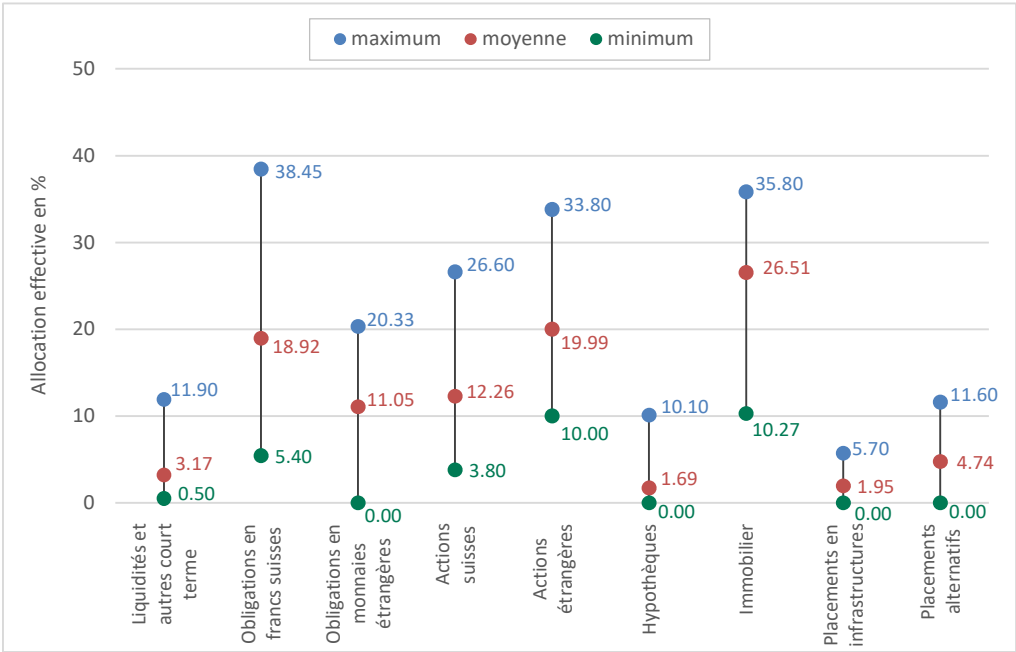
Evolution de la performance nette



L'indice UBS des caisses de pension affiche quant à lui une performance de 7.73% pour l'année 2024 (4.97% en 2023).

3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements sont celles publiées dans les rapports annuels. Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2024, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.

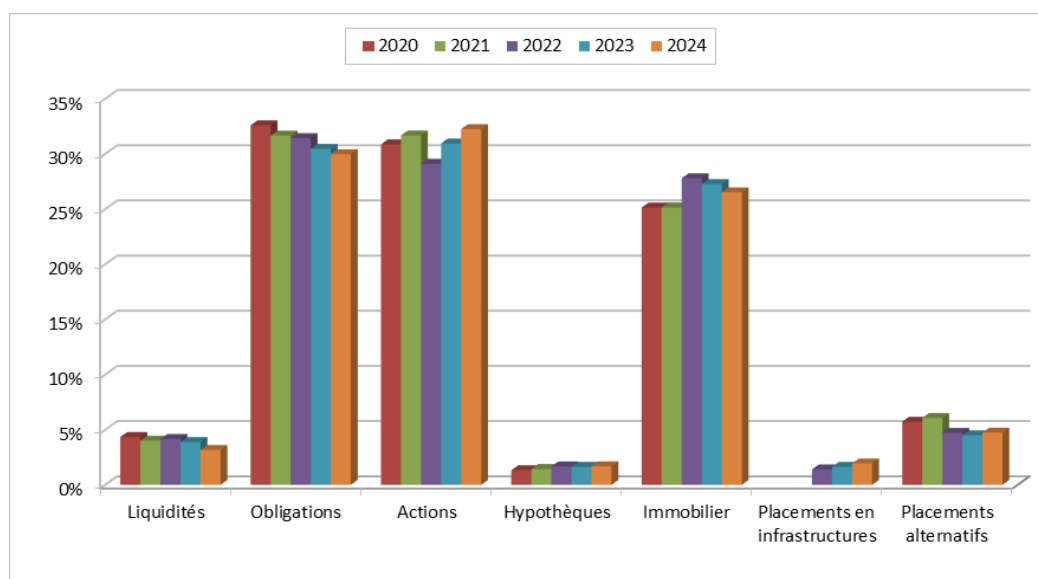


En regroupant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en appliquant la même méthode aux actions, on observe que la moyenne des obligations diminue de 1.6%, tandis que celle des actions augmente de 4.2%.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2024	2023	24 vs 23	2024	2023	24 vs 23
Moyenne	30.0%	30.5%	-1.6%	32.3%	31.0%	4.2%
Minimum	10.7%	11.4%	-6.1%	23.5%	20.9%	12.2%
Maximum	51.1%	51.6%	-0.9%	43.9%	42.2%	3.9%

	Liquidités, créances à CT et cpte régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobilier	Placements en infrastructures	Placements alternatifs
CPEV	1.3%	9.0%	14.5%	12.2%	18.4%	4.7%	24.7%	3.5%	11.60%
CIP	2.3%	12.0%	15.2%	12.4%	18.5%	4.6%	25.1%	1.5%	8.4%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)

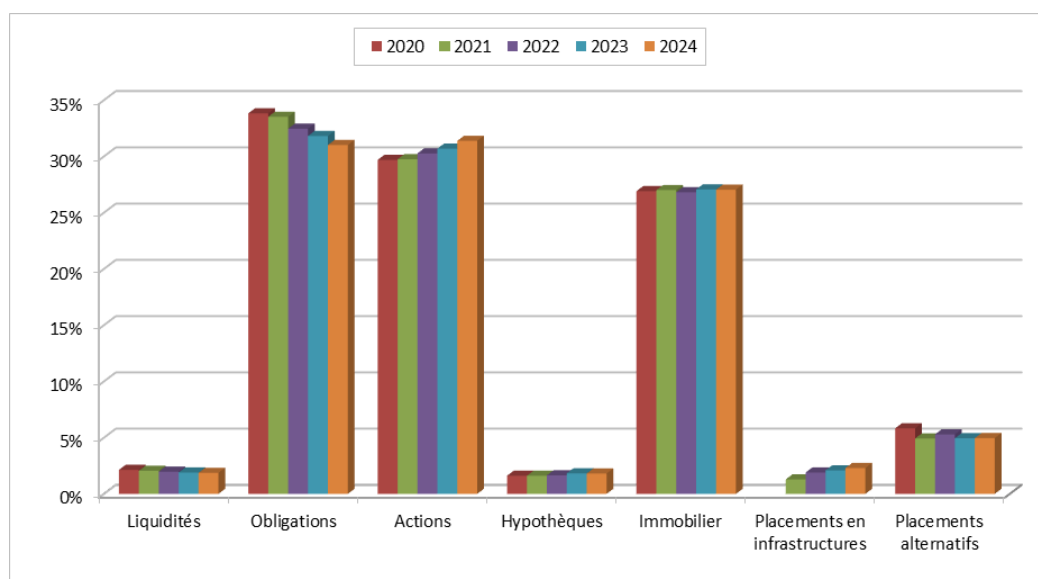


En fin 2024, l'allocation des actifs ne montre pas de changements particuliers par rapport à l'année précédente. Les actions (32.3%) et les obligations (30.0%) demeurent les classes d'actifs les plus importantes. Le principal changement concerne la part des actions, qui augmente de 1.3 point de pourcentage. Les investissements en infrastructures passent de 1.6% à 2.0%, tandis que les caisses réduisent leurs liquidités. La part de l'immobilier est également en recul.

Allocations réelles moyennes	2020	2021	2022	2023	2024
Liquidités	4.3%	4.0%	4.2%	3.9%	3.2%
Obligations	32.6%	31.7%	31.4%	30.5%	30.0%
Actions	30.9%	31.7%	29.1%	31.0%	32.3%
Hypothèques	1.3%	1.4%	1.7%	1.6%	1.7%
Immobilier	25.1%	25.1%	27.8%	27.3%	26.5%
Placements en infrastructures	-	-	1.4%	1.6%	2.0%
Placements alternatifs	5.7%	6.1%	4.7%	4.5%	4.7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Dans ce comparatif, la catégorie « Placements alternatifs » regroupe divers types de placements non traditionnels, tels que les hedge funds, les matières premières et les placements privés. Depuis 2022, les placements en infrastructures disposent de leur propre catégorie distincte. Auparavant, ces placements étaient inclus dans la catégorie « Placements alternatifs ».

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



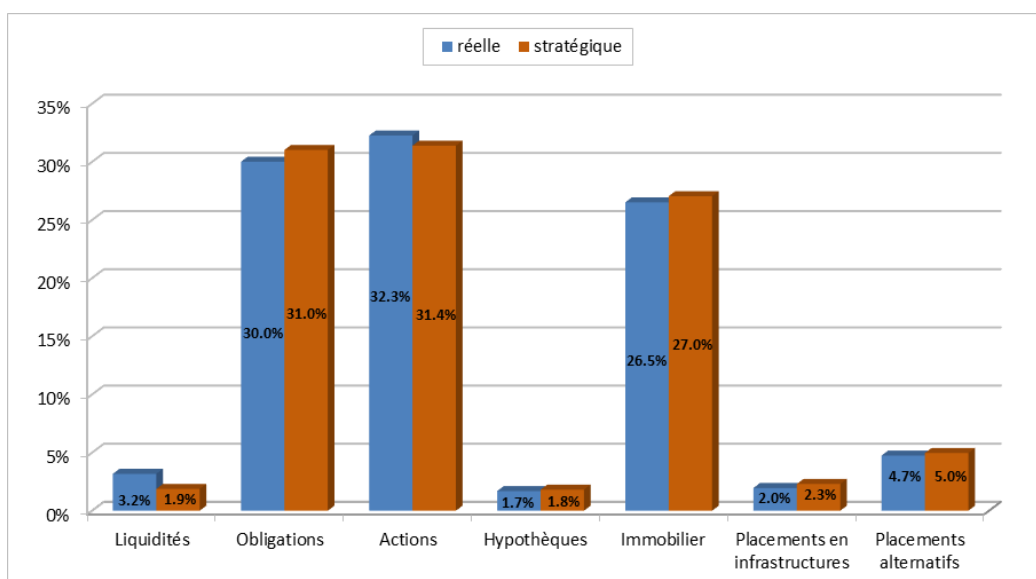
D'après l'annexe 4.9 - Allocations stratégiques, seules cinq caisses de pension ont modifié leur allocation stratégique entre 2023 et 2024. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'institutions de prévoyance de notre analyse qui ont augmenté ou diminué leur part dans chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	0	1
Obligations en francs suisses	1	3
Obligations en monnaies étrangères	0	3
Actions suisses	1	1
Actions en monnaies étrangères	4	0
Hypothèques	0	1
Immobilier	2	2
Placements en infrastructures	2	0
Placements alternatifs	2	1

Par rapport à l'année précédente, la structure de l'allocation d'actifs stratégiques à la fin 2024 est restée stable. Jusqu'en 2020, les placements en infrastructures faisaient partie de la catégorie « Placements alternatifs ».

Alloc. stratégiques moyennes	2020	2021	2022	2023	2024
Liquidités	2.1%	2.1%	2.0%	1.9%	1.9%
Obligations	33.8%	33.5%	32.5%	31.8%	31.0%
Actions	29.7%	29.7%	30.3%	30.7%	31.4%
Hypothèques	1.6%	1.6%	1.7%	1.8%	1.8%
Immobilier	26.9%	27.0%	26.8%	27.1%	27.0%
Placements en infrastructures	-	1.6%	1.9%	2.1%	2.3%
Placements alternatifs	5.8%	4.9%	5.3%	5.0%	5.0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2024 (moyenne en %)



En comparant les allocations réelles des actifs aux objectifs fixés, nous constatons que les caisses de pension analysées détiennent plus d'actions et de liquidités que prévu. Toutes les autres classes d'actifs sont sous-pondérées.

Généralités en 2024

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Taux technique (yc provisions)	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	1.50%	1.50%	Non	KPMG SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	1.75%	1.75%	Non	Ernst & Young SA	Pittet Associés SA
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TP	1.75%	1.75%	Non	Revisia SA	Pittet Associés SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2015) / TP	2.50%	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
CPCN	NE	Fonction publique NE	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Non	BfB Audit SA	Pittet Associés SA
CPEF	FR	Etat de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	1.75%	1.75%	Non	Fiduciaire Fidag SA	allea AG
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	AON Suisse SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Oui	KPMG SA	AON Suisse SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.25%	2.25%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	Ernst & Young SA	Prevanto SA
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 (2022) / TP	2.50%	2.50%	Non	Ernst & Young SA	Prevanto SA
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 / TG	2.00%	2.00%	Oui	Fiduciaire Fidag SA	Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	2.25%	2.00%	Non	BDO SA	allea SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2017) / TP	2.50%	2.50%	Oui	Fidag Audit SA	Prevanto SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	BDO SA	Libera AG
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	2.25%	2.25%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Allvisa AG
PVK	BE	Ville de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Oui	BDO SA	Pittet Associés SA
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 / TG	1.00%	1.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	AON Suisse SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2020 (2020) / TP	1.75%	1.75%	Oui	T+R AG	Pittet Associés SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2020 / TG	2.00%	2.00%	Non	KPMG AG	Libera AG
Moyenne							2.09%	1.99%			

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2025)

Echantillon de base			Système financier	Degré couverture au 31.12.2024		Explications des mesures prises en 2024 ou des projets à venir
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	94.70%	97.90%	En 2024, réduction du taux technique de 2.00% à 1.50%. Baisse du taux de conversion de façon échelonnée de 5.58% (2016) à 5.20% dès le 01.08.2020, puis à 4.90% dès le 01.08.2024. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et employeurs (2.55% du salaire assuré).
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	73.30%	79.21%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	109.14%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	69.80%	76.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	109.40%	En 2024, adoption d'un nouveau plan de prévoyance avec les modifications principales suivantes: relèvement de l'âge de la retraite à 60 ans, passage à la notion d'âge-pivot de retraite unique à 60 ans, hausse de la durée de cotisation à 37 ans pour l'obtention d'une rente complète, réduction du taux de cotisation à 30.9% au lieu de 33% (1/3 assurés et 2/3 employeur) mais appliqué sur l'assiette d'un nouveau traitement assuré plus élevé (impact neutre) ainsi que le versement par l'Etat d'un montant de CHF 194 millions pour garantir les droits acquis.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	90.00%	99.36%	Baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.75% à 5.25% en 2021, puis réduction progressive du taux pour atteindre 4.80% dès 2024. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	capitalisation complète	100.00%	117.34%	Abaissement progressif des taux de conversion entre 2019 et 2025. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans baisse, par exemple, de 6.40% en 2018 à 5.50% dès 2025.
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	70.80%	78.00%	Un projet de modernisation du plan de prévoyance est en discussion et prévoit le passage à la primauté des cotisations pour implémenter notamment les mesures suivantes : suppression du montant de coordination, adaptation du seuil d'entrée en fonction du taux d'activité, adaptation du taux de cotisation global de 28% à 22.30% pour tenir compte de la suppression de la coordination, et amélioration des prestations risques (rente d'invalidité en % du salaire et introduction de prestation pour les concubin-es). Des mesures compensatoires d'environ CHF 93 millions sont prévues et prises en charge par la CPCL, pour maintenir les prestations de retraite à 65 ans de l'ensemble de l'effectif présent.
CPCN	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	69.90%	81.80%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	80.20%	86.40%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	65.00%	76.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	68.60%	72.25%	Le plan de financement déposé par la Caisse à l'Autorité de surveillance en 2024 prévoit une adaptation du plan de prévoyance à compter du 1er janvier 2027. Le nouveau plan prévoit un relèvement de l'âge de la retraite de 2 ans dès son entrée en vigueur, tout en conservant la primauté des prestations et un taux de rente maximum de 60% pour les futurs retraités.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	68.10%	77.90%	Cotisation d'assainissement de 2.00% financée de manière paritaire par les assurés et employeurs.
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	66.00%	84.92%	En 2024, relèvement de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans pour les femmes et les hommes.
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	72.80%	80.50%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	capitalisation complète	100.00%	115.00%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.64% à 5.41% pour un départ à la retraite à 65 ans, de 6.47% à 5.27% pour un départ à 64 ans, de 6.32% à 5.13% pour un départ à 63 ans et de 6.17% à 5.00% pour un départ à 62 ans.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	100.00%	102.01%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2026 de 6.17% à 5.00% pour un départ à la retraite à 62 ans et de 5.89% à 4.76% pour un départ à 60 ans.
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	capitalisation partielle	71.20%	101.14%	Baisse progressive des taux de conversion entre 2020 et 2025 de 6.15% à 5.20% pour un départ à la retraite à 63 ans et de 5.95% à 5.10% pour un départ à 62 ans.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	76.70%	84.68%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	107.90%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	68.30%	68.20%	Cotisations d'assainissement de 2.00% pour les employeurs et de 1.00% pour les assurés (en vigueur depuis 2005). En plus des cotisations d'assainissement de 2.00%, les employeurs cotisent 4.00% de cotisations supplémentaires en tant que contributions extraordinaires. Depuis 2024, baisse progressive du taux de conversion de 6.17% (2023) à 5.25% (2031) pour un départ à la retraite à 65 ans. En 2025, hausse du taux de cotisation destiné à l'épargne de 3.00% (1.8% assurés et 1.2% employeurs).
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	104.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	83.13%	99.56%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	112.10%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.86% (2018) à 5.00% (à partir de 2028 pour les hommes et 2030 pour les femmes).
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	107.37%	Depuis 2018, réduction du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 0.1% par année, pour atteindre 5.50% en 2022. Puis à partir de 2025, réduction du taux de conversion de 0.1% par année, pour atteindre 5.00% en 2029.
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	109.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.09.2025)

En Suisse allemande			Système financier	Degré couverture au 31.12.2024		Explications des mesures prises en 2024 ou des projets à venir
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	106.50%	A partir de 2022, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00% (2024).
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	112.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024. Le degré de couverture de 112.10% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	111.36%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	113.60%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	112.30%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation part. et comp.	100.00%	109.00%	En 2024, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.44% à 5.20% (modèle de base) et passage aux tables VZ 2020 (VZ 2015 précédemment). A noter que la PKBS regroupe des caisses de prévoyance en capitalisation partielle et complète. Le degré de couverture de 109.00% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
GLPK	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	110.10%	Dès 2021, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.90% à 5.20% (2025).
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	117.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024. Le degré de couverture de 117.10% correspond au degré de couverture consolidé de la fondation.
PKNW	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	113.00%	En 2024, réduction du taux technique de 2.00% à 1.75%. Une révision partielle de la loi sur les caisses de pension est entrée en vigueur en 2025, avec notamment les mesures suivantes : nouvelle répartition des cotisations entre employés et employeurs à 43.6%/56.4% (49%/51% précédemment), hausse des cotisations d'épargne et baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.30% à 5.00%.
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	111.80%	En 2024, réduction du taux technique de 2.20% à 1.75%. De plus, baisse progressive entre 2023 et 2028 du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.00% à 5.00%.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	111.70%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	114.90%	En 2024, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.50% à 5.00%.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	109.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100.00%	108.60%	Une révision du règlement de prévoyance entrera en vigueur en 2026, avec notamment une baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.50% à 5.20% ainsi qu'une hausse des cotisations d'épargne de l'âge de 42 à 65 ans pour les employés et les employeurs.
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	111.50%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	111.42%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.60% à 5.00% entre 2023 et 2028.
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	110.10%	Aucune mesure structurelle ou d'assainissement introduite en 2024.

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 01.09.2025			Degré de couv. au 31.12.2024	Degré de couv. minimum au 31.12.2024	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Adaptation du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures
APK	AG	Canton d'Argovie	106.50%	100.00%									X			
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	112.10%	100.00%												
BVK	ZH	Canton de Zurich	109.30%	100.00%												
CACEB	BE	Enseignants bernois	97.90%	94.70%									X	X		
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	79.21%	73.30%												
CPI SIG	GE	CPI SIG	109.14%	100.00%												
CIP	VD	Communes vaudoises	76.10%	69.80%												
CP	GE	Police et pénitenciers GE	109.40%	100.00%					X							X
CPB	BE	Canton de Berne	99.36%	90.00%									X			
CPBienne	BE	Ville de Bienne	117.34%	100.00%									X			
CPCL	VD	Ville de Lausanne	78.00%	70.80%			R								R	R
CPCN	NE	Fonction publique NE	81.80%	69.90%												
CPEF	FR	Etat de Fribourg	86.40%	80.20%												
CPEG	GE	Etat de Genève	76.60%	65.00%												
CPEV	VD	Etat de Vaud	72.25%	68.60%					R							
CPJU	JU	Canton du Jura	77.90%	68.10%		X										
CPM	VS	Ville de Monthey	84.92%	66.00%					X							
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	80.50%	72.80%												
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	115.00%	100.00%									X			
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	102.01%	100.00%									X			
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	101.14%	71.20%									X			
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	112.10%	100.00%									X			
FPTPG	GE	Transports genevois	84.68%	76.70%												
FRED	JU	Ville de Delémont	107.90%	100.00%												
IPCT	TI	Canton du Tessin	68.20%	68.30%		X				X			X			
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	111.36%	100.00%												
LUPK	LU	Canton de Lucerne	113.60%	100.00%												
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	112.30%	100.00%												
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	109.00%	100.00%									X		X	
GLPK	GL	Canton de Glaris	110.10%	100.00%									X			
PKGR	GR	Canton des Grisons	117.10%	100.00%												
PKNW	NW	Canton de Nidwald	113.00%	100.00%						X			X	X		
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	111.80%	100.00%									X	X		
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	111.70%	100.00%												
PKSO	SO	Canton de Soleure	114.90%	100.00%									X			
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	109.10%	100.00%												
PK Uri	UR	Canton d'Uri	108.60%	100.00%						X			X			
PK Zug	ZG	Canton de Zug	111.50%	100.00%												
Previs	BE	Previs	107.37%	100.00%									X			
Publica	BE	Publica	104.60%	100.00%												
PVK	BE	Ville de Berne	99.56%	83.13%												
PVO	OW	Canton d'Obwald	111.42%	100.00%									X			
SGPK	SG	Canton de St-Gall	110.10%	100.00%												

X = mesure adoptée

R = mesure en projet

Effectifs des caisses

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2024	2023	Evol. en %	2024	2023	Evol. en %	2024	2023	Evol. en %	2024	2023	
CACEB	BE	Enseignants bernois	31 003	30 116	2.9%	20 878	20 214	3.3%	10 125	9 902	2.3%	2.06	2.04	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	11 920	11 487	3.8%	7 823	7 500	4.3%	4 097	3 987	2.8%	1.91	1.88	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3 157	3 111	1.5%	1 688	1 683	0.3%	1 469	1 428	2.9%	1.15	1.18	
CIP	VD	Communes vaudoises	24 837	24 046	3.3%	16 390	15 866	3.3%	8 447	8 180	3.3%	1.94	1.94	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3 225	3 153	2.3%	2 068	2 013	2.7%	1 157	1 140	1.5%	1.79	1.77	
CPB	BE	Canton de Berne	59 440	58 524	1.6%	41 414	40 713	1.7%	18 026	17 811	1.2%	2.30	2.29	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6 418	6 357	1.0%	4 117	4 076	1.0%	2 301	2 281	0.9%	1.79	1.79	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	13 352	13 064	2.2%	8 514	8 234	3.4%	4 838	4 830	0.2%	1.76	1.70	
CPCN	NE	Fonction publique NE	30 511	29 954	1.9%	19 610	19 330	1.4%	10 901	10 624	2.6%	1.80	1.82	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	31 842	31 117	2.3%	22 681	22 267	1.9%	9 161	8 850	3.5%	2.48	2.52	
CPEG	GE	Etat de Genève	84 731	83 215	1.8%	56 141	54 845	2.4%	28 590	28 370	0.8%	1.96	1.93	
CPEV	VD	Etat de Vaud	65 410	63 711	2.7%	42 808	41 783	2.5%	22 602	21 928	3.1%	1.89	1.91	
CPJU	JU	Canton du Jura	11 077	10 884	1.8%	7 542	7 492	0.7%	3 535	3 392	4.2%	2.13	2.21	
CPM	VS	Ville de Monthey	679	648	4.8%	453	428	5.8%	226	220	2.7%	2.00	1.95	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	1 279	1 230	4.0%	843	803	5.0%	436	427	2.1%	1.93	1.88	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	9 562	8 712	9.8%	9 233	8 455	9.2%	329	257	28.0%	1.86	1.85	1
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	12 040	12 245	-1.7%	4 825	5 157	-6.4%	7 215	7 088	1.8%			1
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	2 935	2 827	3.8%	2 193	2 099	4.5%	742	728	1.9%	2.96	2.88	
FPTPG	GE	Transports genevois	3 605	3 401	6.0%	2 439	2 244	8.7%	1 166	1 157	0.8%	2.09	1.94	
FRED	JU	Ville de Delémont	581	589	-1.4%	406	417	-2.6%	175	172	1.7%	2.32	2.42	
IPCT	TI	Canton du Tessin	27 632	27 512	0.4%	17 191	17 158	0.2%	10 441	10 354	0.8%	1.65	1.66	
Publica	BE	Publica	111 391	110 775	0.6%	69 629	68 928	1.0%	41 762	41 847	-0.2%	1.67	1.65	
PVK	BE	Ville de Berne	10 779	10 354	4.1%	6 496	6 117	6.2%	4 283	4 237	1.1%	1.52	1.44	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8 153	8 183	-0.4%	6 787	6 837	-0.7%	1 366	1 346	1.5%	4.97	5.08	
Previs	BE	Previs	46 733	45 285	3.2%	36 047	34 950	3.1%	10 686	10 335	3.4%	3.37	3.38	
BVK	ZH	Canton de Zurich	142 771	138 996	2.7%	100 580	97 497	3.2%	42 191	41 499	1.7%	2.38	2.35	
TOTAL / MOYENNE			755 063	739 496	2.1%	508 796	497 106	2.4%	246 267	242 390	1.6%	2.15	2.14	

Notes

1 : En 2020, la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL) a été scindée en deux sous-Caisses CPO et CPF. Pour comparer l'évolution du rapport actifs/rentiers, celui-ci est calculé sur les effectifs additionnés de CPVAL CPO et CPVAL CPF.

Prestations au 31.12.2024

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	64	42	1.429%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	60	37	1.838%	68%	Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 72%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus. Réduction de 0.4% pour chaque mois d'anticipation	1, 2, 3
CPEG	GE	Etat de Genève	65	40	1.500%	68%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans. Le taux de pension est réduit de 5% pour chaque année d'anticipation avant l'âge pivot.	4
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.683%	69%	Retraite anticipée possible dès l'âge de 58 ans révolus. Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation.	
Moyenne			63.5	40.8	1.63%			

Notes

- 1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers. Pour les assurés de cette catégorie, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.
- 2 : Le taux de rente maximal est de 72% pour les 2 catégories (pour la catégorie B, un taux de rente de 72% implique un rachat volontaire).
- 3 : Des dispositions transitoires liées à la suppression des taux de retraite anticipée favorables, appliquent dès le 1er janvier 2023 des taux dégressifs pour s'établir à -4.8 % par an dès le 1er janvier 2026.
- 4 : L'âge pivot de la retraite est de 65 ans pour le plan principal et 62 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2024

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	4.90%	3.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	4.80%	4.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	1
CPBienne	BE	Ville de Bienne	65	5.65%	2.25%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPCN	NE	Fonction publique NE	64	5.41%	3.25%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	2
CPEF	FR	Etat de Fribourg	65 (H) / 64 (F)	5.40% / 5.25%	2.50%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	3
CPJU	JU	Canton du Jura	65 (H) / 64 (F)	5.345% / 5.340%	3.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	4
CPM	VS	Ville de Monthey	65	5.22% (H) / 5.32% (F)	2.50%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	65 (H) / 64 (F)	5.80% / 5.65%	2.00%	Possible dès l'âge de 60 ans révolus.	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1,3 : 65/64 Cat. 2 : 63/62	Cat. 1 et 3 : 5.76% / 5.60% Cat. 2 : 5.46% / 5.32%	4.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	5
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 et 3 : 62 Cat. 2 : 60	Cat. 1 et 3 : 5.32% Cat. 2 : 5.06%	4.00%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	5
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cat. A : 63 Cat. B : 62	Cat. A : 5.40% Cat. B : 5.30%	1.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	6
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.78%	1.50%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	6.05%	1.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	
Publica	BE	Publica	65 (H) / 64 (F)	5.09% / 5.09%	1.50%	Un départ volontaire à la retraite est possible au plus tôt à partir de l'âge de 60 ans.	7
PVK	BE	Ville de Berne	63	5.232%	2.75%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus.	8
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	65 (H) / 64 (F)	5.35% / 5.28%	2.25%	Possible dès l'âge de 60 ans. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	
Previs	BE	Previs	65	5.50%	3.25%	Possible dès l'âge de 58 ans. L'avoir de vieillesse disponible est converti avec le taux de conversion selon l'âge.	9
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	4.65%	1.75%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite.	10

Notes

- 1 : Age ordinaire de la retraite est de 62 ans dans le plan de prévoyance pour la police.
- 2 : L'âge de retraite indiqué concerne le plan ordinaire. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.55%.
- 3 : Ces informations correspondent aux prestations du régime de pensions.
- 4 : En complément à la rémunération de 3.00%, la provision pour rémunération future a été alimentée à hauteur de 0.50%.
- 5 : Catégorie 2 : le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.
- 6 : Catégorie B : les agents de police.
- 7 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération.
- 8 : Ces informations correspondent au régime de retraite standard. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.513%.
- 9 : Ces informations correspondent aux prestations de la caisse de prévoyance "Service Public".
- 10 : Le taux de conversion correspond au modèle de rente "Norm".

Financement au 31.12.2024

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coordination 2024		Notes
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87.5% de la rente AVS maximale multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 25'725.	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse maximum complète AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse maximum complète AVS pondérée au taux d'activité.	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	Modèle 1 : 10.00% Modèle 2 : 11.00% Modèle 3 : 9.00%	Modèle 1 : 18.50% Modèle 2 : 17.50% Modèle 3 : 19.50%	Modèle 1 : 28.50% Modèle 2 : 28.50% Modèle 3 : 28.50%	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100% de la rente AVS minimum complète. En cas d'activité à temps partiel, la déduction de coordination est réduite en proportion du degré d'activité.	14 700	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	10.30	20.60	30.90	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à CHF 11'283, ajustée en tenant compte du taux d'activité moyen.	11 283	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel déterminant ou 87.5% de la rente AVS maximale, multiplié par le degré d'occupation. Mais au maximum CHF 25'725.	-	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.	25 725	1
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente AVS complète maximum en cours, mais ne peut pas dépasser le montant maximum prévu par la LPP. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	19 600	2
CPCN	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 8.70 30-39 ans : 9.20 40-49 ans : 9.80 50-59 ans : 10.60 60-70 ans : 10.80	14.70	20-29 ans : 23.40 30-39 ans : 23.90 40-49 ans : 24.50 50-59 ans : 25.30 60-70 ans : 25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale. La déduction de coordination est adaptée au degré d'occupation.	17 150	3
CPEF	FR	Etat de Fribourg	22-34 ans : 10.02 35-44 ans : 10.02 45-54 ans : 12.92 55-70 ans : 13.02	22-34 ans : 12.38 35-44 ans : 13.38 45-54 ans : 16.88 55-70 ans : 21.38	22-34 ans : 22.40 35-44 ans : 23.40 45-54 ans : 29.80 55-70 ans : 34.40	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	87.5% de la rente maximale de vieillesse de l'AVS. Le montant de coordination est adapté au taux d'activité.	25 725	4
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS complète maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 25'725.	-	
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du salaire annuel brut. Maximum 87.5% de la rente simple maximale de l'AVS. Adaptée au degré d'activité.	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 90% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination.	2/3 de la rente simple maximale AVS. Adaptée au taux d'occupation.	19 600	5
CPM	VS	Ville de Monthey	18-24 ans : 1.50 25-34 ans : 9.50 35-44 ans : 11.00 45-54 ans : 12.00 55-64 ans : 12.00 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 3.00 25-34 ans : 11.00 35-44 ans : 12.50 45-54 ans : 14.50 55-64 ans : 17.50 65-70 ans : 11.00	18-24 ans : 4.50 25-34 ans : 20.50 35-44 ans : 23.50 45-54 ans : 26.50 55-64 ans : 29.50 65-70 ans : 22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS.	14 700	6
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	16.00	26.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du salaire déterminant servant au calcul du traitement assuré. Le montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS. Adaptée au taux d'activité.	-	7
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 10.85 Cat. 2 : 11.60 Cat. 3 : 10.10	Cat. 1 : 14.40 Cat. 2 : 15.40 Cat. 3 : 13.40	Cat. 1 : 25.25 Cat. 2 : 27.00 Cat. 3 : 23.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	Cat. 1 : 9.80 Cat. 2 : 10.80 Cat. 3 : 8.80	Cat. 1 : 5.20 - 27.20 Cat. 2 : 7.30 - 27.30 Cat. 3 : 4.20 - 24.20	Cat. 1 : 15.00 - 37.00 Cat. 2 : 18.10 - 38.10 Cat. 3 : 13.00 - 33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	

Financement au 31.12.2024

			Cotisations en % ^{a)}			Salaire assuré	Déduction de coordination 2024		
			Employé*	Employeur*	Total*		Méthode de calcul	Montant	Notes
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	Cat. A: 11.50 Cat. B: 8.50-11.50	Cat. A: 6.00-31.00 Cat. B: 9.50-25.00	Cat. A: 17.50-42.50 Cat. B: 18.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS, adapté proportionnellement au taux d'occupation.	19 600	8, 9
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%. Adaptée au taux d'activité effectif.	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base	Aucune déduction de coordination	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente AVS maximale. Adaptée au taux d'activité.	25 725	
Publica	BE	Publica	Plan standard 22-34 ans : 5.85 35-44 ans : 7.25 45-54 ans : 9.40 55-65 ans : 12.50 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 6.90 35-44 ans : 9.00 45-54 ans : 16.60 55-65 ans : 21.75 66-70 ans : 5.85	Plan standard 22-34 ans : 12.75 35-44 ans : 16.25 45-54 ans : 26.00 55-65 ans : 34.25 66-70 ans : 11.70	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à 30% du salaire annuel déterminant, mais est égale au plus à la déduction de coordination selon la LPP.		10
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge : Employés : entre 5.67 et 12.67. Employeurs : entre 11.33 et 25.33			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	30% du salaire annuel AVS, mais au maximum la déduction de coordination selon la LPP (25'725 en 2024). Adaptée au taux d'activité.	-	11
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	9.25	9.25	18.50	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 248'200.-)	Aucune déduction de coordination	-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné.	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité.	25 725	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Pour les personnes assurées de la Ville, le montant de coordination correspond au montant de coordination selon la LPP, adapté au degré d'activité.

2 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

3 : Taux de cotisations du plan de base.

4 : Taux de cotisations du plan standard.

5 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

6 : Taux de cotisations du plan de base.

7 : Taux de cotisations du plan de base.

8 : Catégorie B : les agents de police.

9 : Taux de cotisations du plan standard.

10 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

11 : Le financement de la rente-pont AVS (0.25% employés et 0.25% employeurs) est compris dans les taux de cotisations totales. Les cotisations risques sont aussi comprises dans les taux de cotisations totales (2.50% financé par les employeurs uniquement).

Eléments financiers

			Total du bilan (en l'000 CHF)		Placements (en l'000 CHF)		Performance nette		RFV (en l'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en l'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2024				Notes
			2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2024	2024	2023	2024	2024	2023	2024	2023	Total (en l'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en l'000 CHF)	Taux de transparence	
CACEB	BE	Enseignants bernois	9 267 827	8 588 068	9 267 827	8 588 068	8.26%	5.89%	-	-	0.00%	94.70%	97.90%	94.10%	1.50%	4 900	5 201	158	173	20 497	0.22%	16 276	99.99%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3 493 802	3 265 967	3 485 729	3 261 209	6.90%	4.07%	-	-	0.00%	73.30%	79.21%	76.49%	2.00%	2 287	2 093	192	182	21 591	0.65%	14 527	100.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	2 032 617	1 925 241	2 026 744	1 920 662	7.36%	3.83%	169 521	90 464	38.88%	100.00%	109.14%	104.97%	2.00%	602	547	191	176	12 274	0.63%	8 825	100.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	4 467 027	4 199 704	4 466 927	4 199 525	5.80%	4.70%	364 901	256 221	47.35%	69.80%	76.10%	73.56%	2.00%	4 238	4 121	171	171	18 833	0.42%	13 817	100.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2 159 686	1 846 129	2 157 028	1 847 975	7.70%	4.27%	184 160	67 449	72.05%	100.00%	109.40%	103.80%	2.25%	965	1 094	299	347	11 834	0.59%	7 816	100.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	16 885 806	15 699 032	16 885 806	15 699 032	8.52%	7.84%	-	-	0.00%	90.00%	99.36%	94.86%	1.75%	6 376	5 886	107	101	9 041	0.05%	1 018	100.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1 148 954	1 083 526	1 148 507	1 083 499	7.37%	4.15%	167 941	95 134	86.68%	100.00%	117.34%	109.72%	1.75%	931	942	145	148	8 097	0.71%	7 268	100.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2 857 019	2 682 936	2 855 201	2 674 545	7.30%	5.20%	255 899	125 728	49.02%	70.80%	78.00%	74.00%	2.50%	2 189	2 463	164	189	7 283	0.26%	627	100.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	5 669 473	5 263 068	5 668 184	5 262 547	8.02%	5.84%	817 970	527 966	81.02%	69.90%	81.80%	76.90%	1.75%	2 460	2 528	81	84	19 538	0.34%	9 859	99.98%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	6 701 163	6 216 504	6 699 607	6 215 984	6.40%	4.40%	468 930	173 223	37.25%	80.20%	86.40%	82.30%	2.00%	3 769	3 878	118	125	31 262	0.47%	24 505	100.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	22 829 820	21 455 946	22 687 971	21 338 970	6.30%	4.30%	3 443 969	2 614 299	70.30%	65.00%	76.60%	74.10%	1.75%	17 312	18 690	204	225	79 866	0.35%	51 930	100.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	15 860 962	14 906 141	15 860 387	14 905 111	6.70%	5.00%	796 480	279 911	28.77%	68.60%	72.25%	69.72%	2.00%	10 702	10 484	164	165	69 767	0.44%	52 308	100.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1 579 839	1 481 733	1 570 943	1 477 430	7.94%	4.80%	197 140	132 134	59.96%	68.10%	77.90%	74.10%	2.00%	1 350	1 307	122	120	8 515	0.54%	5 802	99.80%	
CPM	VS	Ville de Monthey	110 361	104 458	110 307	104 429	4.94%	3.02%	17 693	17 494	100.00%	66.00%	84.92%	82.19%	2.00%	235	181	346	279	969	0.88%	653	100.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	240 177	225 267	239 755	224 875	7.44%	2.53%	22 605	10 713	64.40%	72.80%	80.50%	76.10%	2.25%	505	494	395	402	1 178	0.79%	807	96.65%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	1 606 457	1 364 472	1 606 066	1 364 106	6.58%	3.92%	207 387	163 383	100.00%	100.00%	115.00%	113.78%	2.50%	1 214	1 155	127	133	4 312	0.27%	2 964	100.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	5 637 552	5 426 587	5 636 064	5 425 053	6.67%	4.09%	417 610	417 210	100.00%	100.00%	102.01%	99.60%	2.50%	1 747	1 884	145	154	15 538	0.28%	10 831	100.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	589 584	525 406	588 990	523 188	11.07%	4.02%	6 565	-	6.68%	71.20%	101.14%	93.40%	2.00%	458	568	156	201	2 695	0.46%	1 263	100.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	722 270	672 017	722 099	671 929	6.47%	5.18%	67 732	37 204	63.79%	76.70%	84.68%	81.04%	2.00%	594	781	165	230	2 975	0.41%	2 150	100.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	111 960	107 154	111 302	106 560	4.87%	4.87%	8 060	5 636	56.38%	100.00%	107.90%	105.60%	2.50%	147	167	253	283	429	0.39%	164	100.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	5 586 978	5 231 959	5 583 293	5 228 077	6.10%	5.14%	-	-	0.00%	68.30%	68.20%	64.80%	2.00%	3 177	3 253	115	118	13 875	0.26%	6 543	100.00%	
Publica	BE	Publica	42 525 006	40 540 211	42 507 886	40 523 464	5.88%	3.85%	1 831 744	100 228	26.83%	100.00%	104.60%	98.30%	2.25%	15 563	16 295	140	147	113 907	0.21%	78 412	100.00%	

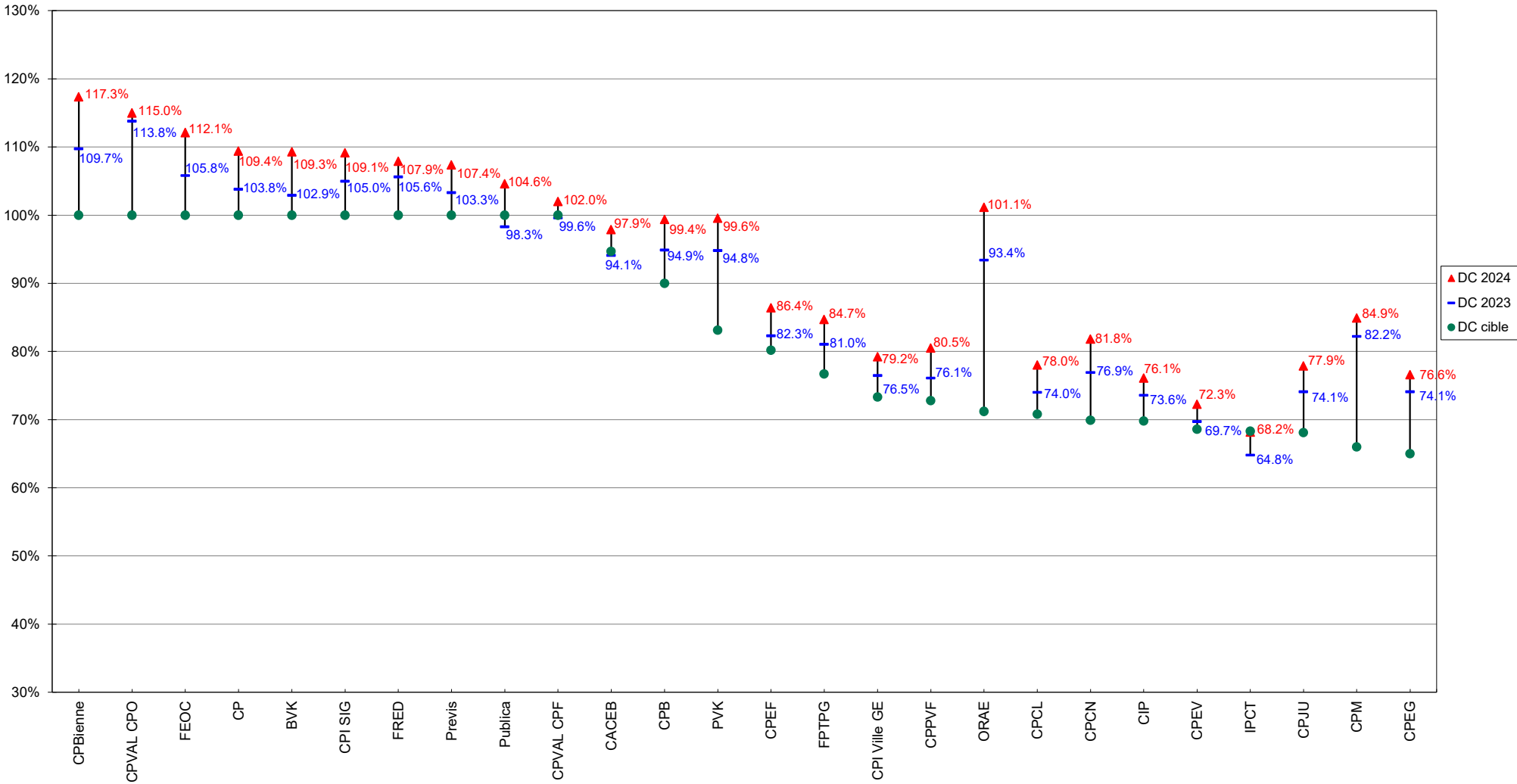
Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique (yc provisions)	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2024				Notes
			2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2024	2024	2023	2024	2024	2023	2024	2023	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence	
PVK	BE	Ville de Berne	2 888 188	2 751 902	2 888 188	2 751 902	7.62%	4.34%	-	-	0.00%	83.13%	99.56%	94.81%	1.75%	2 500	2 281	232	220	10 930	0.38%	7 758	100.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1 560 069	1 410 515	1 558 888	1 404 332	8.13%	6.96%	165 706	76 841	81.59%	100.00%	112.10%	105.80%	1.00%	1 098	1 019	135	125	4 166	0.27%	1 524	100.00%	
Previs	BE	Previs	7 115 112	6 597 256	7 026 105	6 487 850	7.45%	4.48%	473 275	213 395	-	100.00%	107.37%	103.29%	1.75%	10 193	9 541	218	211	23 657	0.34%	17 588	100.00%	1, 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	43 063 432	39 822 187	42 886 600	39 471 410	8.10%	7.20%	3 612 807	1 086 592	71.63%	100.00%	109.30%	102.90%	2.00%	11 497	14 590	81	105	52 853	0.12%	29 700	100.00%	
TOTAL / MOYENNE			206 711 141	193 393 387	206 246 405	192 761 730			13 698 096	6 491 225						107 011	111 442	178	185	565 882	0.41%	374 933	99.86%	

Notes

- a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.
- 1 : Le degré de couverture correspond au degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation.
- 2 : Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est différent selon la stratégie de placement choisie.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.
Au 31.12.2024, 25 caisses sur 26 ont atteint leur degré de couverture cible.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2024

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2024)	Immobilier direct 2024 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2024
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	n.c.		Discounted Cash-flow	La valeur vénale de l'immeuble détenu directement est basée sur l'évaluation complète effectuée par la société Wüest Partner AG (méthode DCF) au 31.12.2023. L'évaluation est périodique, tous les trois ans.
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	97	1 491 507	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les trois ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.
CIP	VD	Communes vaudoises	119	1 077 881		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.50% au 31.12.2024 (4.50% au 31.12.2023), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	51	649 520	2	Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	n.c.	1 734 228		Valeur de rendement	La valeur marchande est déterminée pour chaque objet selon le rendement locatif net attendu compte tenu du taux de capitalisation adapté aux risques. En 2024, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 4.41% (exercice précédent : 4.32%).
CPBienne	BE	Ville de Bienne	6	71 414		Discounted Cash-flow	Les propres immeubles et biens-fonds sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	96	981 369		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPCN	NE	Fonction publique NE	269	970 235		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
CPEF	FR	Etat de Fribourg	171	1 502 878		Valeur de rendement	Les immeubles construits sont portés au bilan de la Caisse à la valeur de marché, laquelle correspond à la somme de la valeur de rendement pour les loyers du marché. La valeur de rendement pour les loyers du marché correspond aux valeurs de rendement de chaque immeuble (revenu locatif net capitalisé).
CPEG	GE	Etat de Genève	282	5 124 572		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement des immeubles en exploitation est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variants entre 5.15% et 5.90%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction et en déduisant le degré de vétusté. Ce prix est indexé.
CPEV	VD	Etat de Vaud	304	3 782 643		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4.50% au 31.12.2024 (4.50% au 31.12.2023), applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.
CPJU	JU	Canton du Jura	24	121 127		Discounted Cash-flow	La valeur vénale des immeubles détenus par la Caisse est déterminée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF), établie par l'expert immobilier Wüest Partner SA. L'actualisation de l'évaluation des immeubles est réalisée tous les deux ans. Une évaluation a été réalisée sur la base de visites des immeubles en 2023. Une évaluation à fin 2024 a été réalisée sur la base des données fournies par l'administration.
CPM	VS	Ville de Monthey	4	15 463		Valeur d'expert	Un bureau d'expert a été mandaté afin de faire une estimation des immeubles en fin d'année 2019. Les immeubles détenus en direct ont été évalués individuellement, en fonction de plusieurs critères qui sont décrits dans les rapports remis par l'expert.
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	3	25 276		Valeur d'expert	A partir du 1er janvier 2024, les immeubles détenus en direct sont estimés à leur valeur vénale déterminée tous les 3 à 5 ans par les travaux d'un expert indépendant désigné par le Comité de la Caisse.
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	21	81 502		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode Discounted Cashflow (DCF), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2024. L'évaluation est réactualisée chaque année.
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais		326 009		Discounted Cash-flow	Les immeubles détenus en direct sont évalués selon la méthode Discounted Cashflow (DCF), une méthode d'évaluation financière basée sur la capitalisation des flux financiers à venir. L'entier du parc immobilier a fait l'objet d'une évaluation en 2024. L'évaluation est réactualisée chaque année.
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	3	30 914		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2024.
FPTPG	GE	Transports genevois	17	178 526		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	20 582		Valeur de rendement	L'évaluation des immeubles détenus en direct se fait selon la méthode de rendement.
IPCT	TI	Canton du Tessin	33	444 978		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF).
Publica	BE	Publica	83	3 721 850	3	Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted Cash-flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	575 302		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow (DCF). La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlée au moins tous les 5 ans par un expert indépendant.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	5	98 280		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	70	1 665 000		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	151	7 215 684	3	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

Notes

n.c. = non communiqué

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

2 : Placements immobiliers

3 : Placements immobiliers Suisse

Répartitions des placements au 31.12.2024

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		Notes
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	
CACEB	BE	Enseignants bernois	0.50%	1.00%	21.00%	21.00%	15.20%	16.00%	11.40%	12.00%	24.00%	23.00%	6.00%	6.00%	21.90%	21.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	2.53%	3.00%	7.34%	7.00%	13.61%	13.00%	18.04%	18.00%	19.75%	19.00%	0.00%	0.00%	30.72%	30.00%	-	-	8.00%	10.00%	1
CPI SIG	GE	CPI SIG	2.24%	2.00%	7.83%	7.00%	13.34%	13.00%	15.85%	16.00%	20.46%	19.00%	0.00%	0.00%	33.64%	32.00%	-	-	6.65%	11.00%	1
CIP	VD	Communes vaudoises	2.30%	2.00%	12.00%	12.50%	15.20%	14.00%	12.40%	12.50%	18.50%	17.00%	4.60%	5.50%	25.10%	24.50%	1.50%	3.50%	8.40%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	3.90%	2.00%	10.15%	10.00%	15.10%	15.00%	12.85%	12.00%	18.20%	17.00%	1.30%	1.50%	28.80%	30.50%	0.00%	0.00%	9.70%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	1.24%	2.00%	38.45%	38.00%	5.76%	6.00%	20.20%	20.00%	22.13%	22.00%	1.95%	2.00%	10.27%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	1.60%	3.00%	5.40%	7.00%	5.30%	7.00%	26.60%	23.00%	11.40%	14.00%	0.00%	0.00%	35.30%	31.00%	5.70%	5.00%	8.70%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.60%	2.00%	31.10%	32.00%	0.00%	0.00%	11.70%	12.00%	19.70%	20.00%	0.00%	0.00%	33.60%	34.00%	0.20%	0.00%	0.10%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	2.30%	2.00%	20.00%	20.00%	10.50%	11.00%	8.60%	9.00%	26.20%	23.00%	3.70%	5.00%	25.80%	26.00%	0.00%	0.00%	2.90%	4.00%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	2.00%	1.00%	17.10%	16.00%	9.60%	11.00%	11.60%	12.00%	16.80%	16.00%	0.00%	0.00%	30.10%	34.00%	4.70%	4.00%	8.10%	6.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	4.60%	1.50%	19.30%	20.50%	11.50%	10.00%	9.30%	10.00%	20.40%	21.00%	1.10%	1.00%	26.10%	27.00%	1.80%	3.00%	5.90%	6.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	1.30%	2.00%	9.00%	9.00%	14.50%	13.50%	12.20%	12.50%	18.40%	17.00%	4.70%	5.50%	24.70%	24.00%	3.50%	5.00%	11.60%	11.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1.20%	2.00%	19.10%	19.00%	7.80%	8.00%	11.70%	12.00%	19.90%	19.00%	1.50%	2.00%	32.10%	31.00%	3.70%	4.00%	3.00%	3.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	11.90%	5.00%	12.20%	15.00%	6.00%	10.00%	13.50%	15.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	34.10%	35.00%	1.60%	2.00%	10.60%	8.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	4.10%	2.00%	26.80%	30.00%	12.50%	10.00%	12.00%	10.00%	12.60%	10.00%	0.00%	0.00%	24.60%	30.00%	2.20%	4.00%	5.20%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	6.51%	2.00%	30.26%	35.00%	7.03%	7.00%	16.19%	16.00%	15.80%	15.00%	0.00%	0.00%	19.99%	21.00%	0.50%	0.00%	3.73%	4.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	3.10%	2.00%	31.71%	35.00%	7.37%	7.00%	16.48%	16.00%	15.93%	15.00%	0.00%	0.00%	20.91%	21.00%	0.46%	0.00%	4.05%	4.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	8.51%	3.00%	18.65%	24.00%	2.08%	2.00%	20.17%	20.00%	23.73%	21.00%	0.00%	0.00%	26.85%	30.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	4.63%	0.00%	17.72%	20.60%	7.49%	7.00%	9.22%	10.00%	17.49%	17.40%	0.00%	0.00%	34.06%	37.00%	5.52%	4.00%	3.87%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	2.20%	0.00%	27.00%	25.50%	12.10%	12.00%	6.20%	10.00%	21.80%	20.00%	0.30%	0.50%	26.40%	27.00%	4.00%	5.00%	0.00%	0.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.60%	1.00%	30.48%	28.50%	16.30%	16.00%	4.91%	5.00%	21.40%	21.50%	0.00%	0.00%	24.48%	25.00%	1.82%	3.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	2.10%	3.00%	13.30%	12.00%	19.70%	20.00%	6.00%	6.00%	28.70%	26.00%	2.90%	3.00%	17.20%	18.00%	3.90%	6.00%	6.10%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.90%	2.00%	7.80%	9.00%	3.90%	4.00%	15.70%	16.00%	15.20%	15.00%	10.10%	10.00%	35.80%	35.00%	1.90%	2.00%	7.70%	7.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	2.44%	0.00%	30.81%	29.00%	20.33%	24.00%	5.26%	5.00%	24.58%	22.00%	0.00%	0.00%	16.58%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	4.00%	1.00%	10.50%	10.00%	17.00%	19.00%	7.00%	7.00%	22.90%	23.00%	0.00%	0.00%	29.70%	30.00%	-	-	9.00%	10.00%	1; 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	1.00%	2.00%	17.00%	19.00%	18.10%	19.00%	3.80%	4.00%	33.80%	32.00%	5.90%	5.00%	20.40%	19.00%	-	-	0.00%	0.00%	3
Moyenne			3.17%	1.87%	18.92%	19.68%	11.05%	11.33%	12.26%	12.35%	19.99%	19.03%	1.69%	1.81%	26.51%	27.04%	1.95%	2.30%	4.74%	4.96%	4
Minimum			0.50%	0.00%	5.40%	7.00%	0.00%	0.00%	3.80%	4.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	10.27%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			11.90%	5.00%	38.45%	38.00%	20.33%	24.00%	26.60%	23.00%	33.80%	32.00%	10.10%	10.00%	35.80%	37.00%	5.70%	6.00%	11.60%	12.00%	

Notes

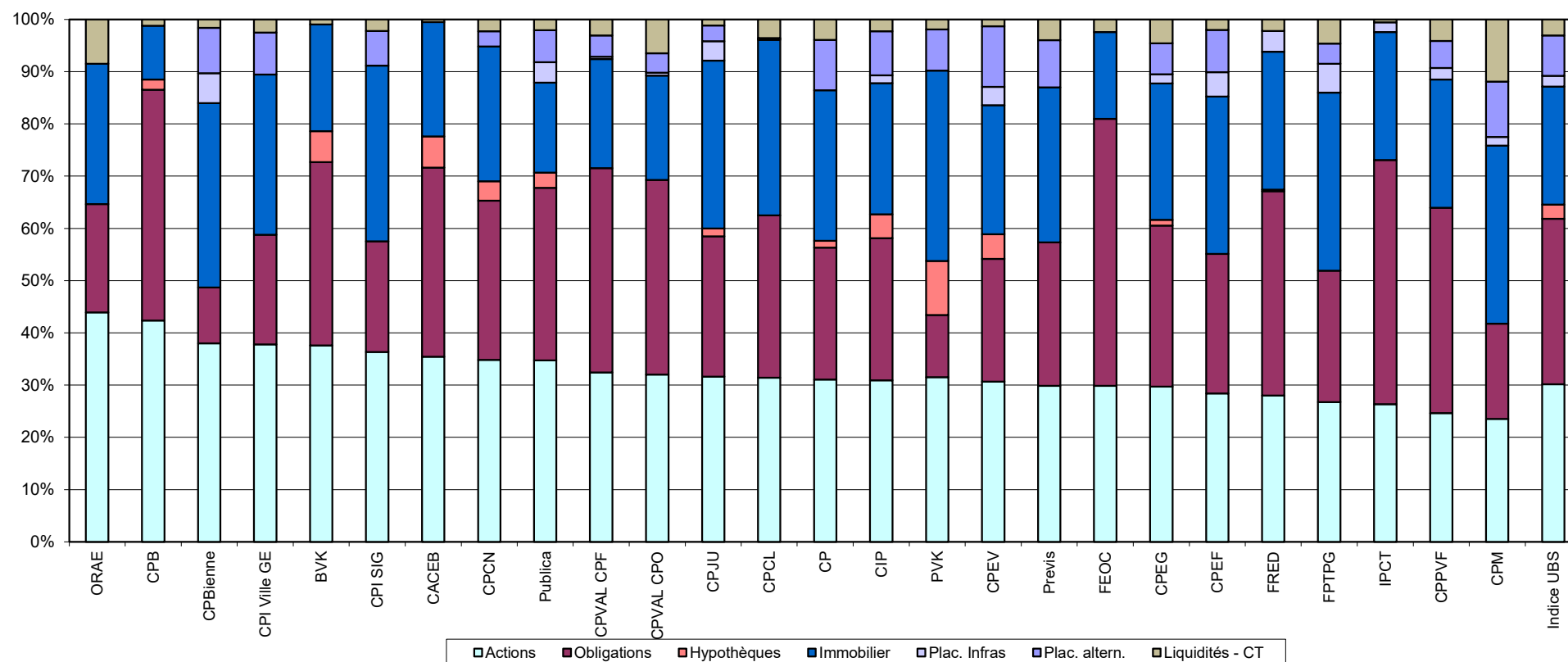
1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".

2 : Stratégie de placement Previs 30.

3 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Immobilier".

4 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2024 des caisses de pension analysées

**Remarques**

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actifs "Actions".

A titre de comparaison, l'indice UBS des caisses de pension complète ce tableau.

Allocations stratégiques 2024 vs 2023

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobilier		Placements en infrastructures		Placements alternatifs		Notes
			2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
CACEB	BE	Enseignants bernois	1.00%	1.00%	21.00%	21.00%	16.00%	16.00%	12.00%	12.00%	23.00%	23.00%	6.00%	6.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	7.00%	7.00%	13.00%	13.00%	18.00%	18.00%	19.00%	19.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	-	-	10.00%	10.00%	1
CPI SIG	GE	CPI SIG	2.00%	2.00%	7.00%	7.00%	13.00%	13.00%	16.00%	16.00%	19.00%	19.00%	0.00%	0.00%	32.00%	32.00%	-	-	11.00%	11.00%	1
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	12.50%	12.50%	14.00%	14.00%	12.50%	12.50%	17.00%	17.00%	5.50%	5.50%	24.50%	24.50%	3.50%	3.50%	8.50%	8.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	1.50%	1.50%	30.50%	30.50%	0.00%	0.00%	12.00%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	2.00%	38.00%	38.00%	6.00%	6.00%	20.00%	20.00%	22.00%	22.00%	2.00%	2.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPBienne	BE	Ville de Bienne	3.00%	3.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	14.00%	14.00%	0.00%	0.00%	31.00%	31.00%	5.00%	5.00%	10.00%	10.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	2.00%	32.00%	32.00%	0.00%	0.00%	12.00%	12.00%	20.00%	18.00%	0.00%	0.00%	34.00%	36.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
CPCN	NE	Fonction publique NE	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	11.00%	11.00%	9.00%	9.00%	23.00%	23.00%	5.00%	5.00%	26.00%	26.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
CPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	1.00%	16.00%	16.00%	11.00%	11.00%	12.00%	12.00%	16.00%	16.00%	0.00%	0.00%	34.00%	34.00%	4.00%	4.00%	6.00%	6.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	1.50%	1.50%	20.50%	26.10%	10.00%	16.20%	10.00%	8.00%	21.00%	15.50%	1.00%	1.00%	27.00%	25.60%	3.00%	1.50%	6.00%	4.60%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	9.00%	10.00%	13.50%	13.50%	12.50%	12.50%	17.00%	17.00%	5.50%	5.50%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	11.50%	10.50%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	19.00%	19.00%	8.00%	8.00%	12.00%	12.00%	19.00%	19.00%	2.00%	2.00%	31.00%	31.00%	4.00%	4.00%	3.00%	3.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	5.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	2.00%	2.00%	8.00%	8.00%	
CPPVF	FR	Ville de Fribourg	2.00%	2.00%	30.00%	30.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
CPVAL CPO	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
CPVAL CPF	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	7.00%	7.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	
ORAE	VS	Ville de Sion et autres employeurs	3.00%	3.00%	24.00%	24.00%	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	21.00%	21.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	20.60%	20.60%	7.00%	7.00%	10.00%	10.00%	17.40%	17.40%	0.00%	0.00%	37.00%	37.00%	4.00%	4.00%	4.00%	4.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	0.00%	1.00%	25.50%	21.00%	12.00%	14.00%	10.00%	11.00%	20.00%	15.00%	0.50%	1.00%	27.00%	30.00%	5.00%	5.00%	0.00%	2.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.00%	1.00%	28.50%	36.50%	16.00%	18.50%	5.00%	5.00%	21.50%	17.00%	0.00%	0.00%	25.00%	22.00%	3.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	12.00%	12.00%	20.00%	20.00%	6.00%	6.00%	26.00%	26.00%	3.00%	3.00%	18.00%	18.00%	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	2.00%	2.00%	9.00%	9.00%	4.00%	4.00%	16.00%	16.00%	15.00%	15.00%	10.00%	10.00%	35.00%	35.00%	2.00%	2.00%	7.00%	7.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	10.00%	10.00%	19.00%	19.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	-	-	10.00%	10.00%	1, 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	2.00%	2.00%	19.00%	19.00%	19.00%	19.00%	4.00%	4.00%	32.00%	32.00%	5.00%	5.00%	19.00%	19.00%	-	-	0.00%	0.00%	3
Moyenne			1.87%	1.90%	19.68%	20.07%	11.33%	11.74%	12.35%	12.31%	19.03%	18.38%	1.81%	1.83%	27.04%	27.06%	2.30%	2.09%	4.96%	4.95%	4
Minimum			0.00%	0.00%	7.00%	7.00%	0.00%	0.00%	4.00%	4.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	5.00%	38.00%	38.00%	24.00%	24.00%	23.00%	23.00%	32.00%	32.00%	10.00%	10.00%	37.00%	37.00%	6.00%	6.00%	12.00%	12.00%	

Notes

1 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Placements alternatifs".

2 : Stratégie de placement Previs 30.

3 : Les placements en infrastructures sont inclus dans la catégorie "Immobilier".

4 : Les moyennes de la catégorie "Placements en infrastructures" n'incluent pas les caisses pour lesquelles ces placements sont dans une autre catégorie.

Changement d'allocation stratégique

Là, pour la vie.

retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9

1001 Lausanne

T 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51

1400 Yverdon-les-Bains

T 021 348 28 21

Nyon

Rue Neuve 4

1260 Nyon

T 021 348 20 20